

**PLACE À L'EAU**

Pacte national du  
Sénégal pour la  
gestion du secteur  
de l'eau

L'eau au cœur d'un Sénégal Souverain,  
Prosperé et Juste





# WATER FORWARD

## COMPACT NATIONAL EAU SÉNÉGAL

### 2026-2030

L'eau au cœur d'un Sénégal  
Souverain, Prospère et Juste



Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
ACRONYMES .....	4
EXECUTIVE SUMMARY .....	7
1. Introduction et contexte national .....	11
1.1 Contexte national .....	11
1.2 Défis majeurs pour la sécurité de l'eau au Sénégal .....	12
2. Vision et objectifs à long terme .....	15
2.1 Vision nationale .....	15
2.2 Horizon temporel et jalons .....	16
3. Engagements et cibles .....	16
3.1 Alignement stratégique .....	16
3.1 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1) .....	18
3.2 Cibles — Eau pour l'Alimentation (Pilier 2) .....	19
3.3 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3) .....	19
3.3 Indicateurs transversaux .....	20
4. Piliers stratégiques du Compact .....	20
PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS .....	20
PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE .....	25
5. Réformes prioritaires .....	30
6. Feuille de route de mise en œuvre .....	31
6.1 Actions prioritaires (2026–2028) .....	31
6.2 Actions court terme (2028–2030) .....	31
6.3 Responsabilités institutionnelles .....	32
7. Financement du Compact .....	32
7.1 Besoins d'investissement totaux .....	32
7.2 Sources de financement .....	33
7.3 Appel à partenariat et financements innovants .....	33
8. Coordination, mise en œuvre et partenariats .....	34
9. Suivi, évaluation et redevabilité .....	34
9.1 Cadre de suivi-évaluation .....	34
9.2 Systèmes d'information .....	35
9.3 Responsabilité mutuelle .....	35
10. Gestion des risques .....	35
11. Dispositions finales .....	36
12. Page de signature .....	37

## MESSAGE DE HAUT NIVEAU

L'eau est le socle invisible sur lequel repose l'ambition du Sénégal à l'horizon 2050. Elle conditionne la santé de nos populations, la sécurité alimentaire de notre Nation, la résilience de nos territoires face au changement climatique et la prospérité d'une économie inclusive et durable. Sans sécurité de l'eau, aucune transformation structurelle n'est possible. C'est pourquoi la République du Sénégal place la question de l'eau au cœur de son projet national.

Cette conviction guide l'action du Gouvernement et s'inscrit dans une responsabilité qui dépasse nos frontières. En tant que Président du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), le Sénégal a porté avec détermination l'adoption de la nouvelle stratégie africaine de l'eau lors du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba. Notre pays a également l'honneur de coprésider la Conférence des Nations Unies sur l'eau, affirmant ainsi sa volonté de contribuer activement à la mobilisation internationale en faveur de la sécurité hydrique.

Le présent Compact National pour la Sécurité de l'Eau traduit cet engagement au plus haut niveau de l'État. Il exprime la détermination du Sénégal à garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement pour les 22 millions de Sénégalaises et de Sénégalais que comptera notre pays en 2030, tout en préservant durablement nos ressources hydriques face aux défis croissants du changement climatique, de l'urbanisation accélérée et de l'augmentation des besoins agricoles et industriels.

Le Sénégal aborde ce défi avec des atouts solides. Notre modèle de partenariat public-privé dans le secteur de l'eau potable est reconnu comme une référence en Afrique subsaharienne. Notre coopération transfrontalière exemplaire, à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), illustre la capacité de notre région à faire de l'eau un facteur de paix et de développement partagé. Nous disposons également d'un cadre institutionnel structuré et d'un portefeuille d'investissements structurants d'une ampleur sans précédent.

Mais ces atouts ne porteront pleinement leurs fruits que s'ils sont fédérés dans une vision cohérente, ambitieuse et portée par une mobilisation nationale et internationale à la hauteur de l'enjeu. C'est précisément l'ambition de ce Compact.

Le Compact mobilise ainsi 4,5 milliards de dollars d'investissements sur la période 2026–2030. Cet effort collectif repose sur une contribution déterminée de l'État du Sénégal, aux côtés de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, des partenaires bilatéraux et du secteur privé. Il s'appuie sur quatre solutions évolutives qui visent à transformer durablement notre approche, en passant d'une logique de projets isolés à une dynamique de transformation systémique du secteur de l'eau.

À travers ce Compact, le Sénégal lance un appel clair à la communauté internationale, aux partenaires techniques et financiers, au secteur privé et à la société civile : unissons nos efforts pour garantir la sécurité de l'eau pour les générations présentes et futures.

**Car l'eau n'est pas seulement une ressource. Elle est une promesse de dignité, de prospérité et de stabilité. Et cette promesse ne peut plus attendre.**

## ACRONYMES

**AAAP** — Africa Agriculture Accelerator Program (Programme IFC d'accélération de l'agriculture en Afrique)

**ACWA** — ACWA Power (entreprise saoudienne d'eau et d'électricité, opérateur du dessalement Grande-Côte)

**ADM** — Agence de Développement Municipal

**AEP** — Alimentation en Eau Potable

**AFD** — Agence Française de Développement

**AMCOW** — African Ministers' Council on Water (Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau)

**ANACIM** — Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

**AQUASTAT** — Système mondial d'information sur l'eau de la FAO

**ARMP** — Autorité de Régulation des Marchés Publics

**ARSE** — Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau (ex-Commission de Régulation)

**ASUFOR** — Association des Usagers de Forages

**BAD** — Banque Africaine de Développement

**BEI** — Banque Européenne d'Investissement

**BID** — Banque Islamique de Développement

**BM** — Banque mondiale

**BOAD** — Banque Ouest-Africaine de Développement

**CAC** — Coopératives Agricoles Communautaires

**CNGI** — Comité National de Gestion des Inondations

**CNGRI** — Comité National de Gestion des Risques d'Inondation (réforme proposée du CNGI)

**CONGAD** — Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement

**CPCSP** — Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes (MHA)

**DA** — Direction de l'Assainissement

**DAL** — Défécation à l'Air Libre

**DBRLA** — Direction des Bassins de Rétention et Lacs Artificiels

**DGPRE** — Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

**DH** — Direction de l'Hydraulique

**DMT** — Dakar-Mbour-Thiès (triangle urbain stratégique)

**DPC** — Direction de la Protection Civile

**DPGI** — Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations

**DREVE** — Programme de Développement, Résilience et Valorisation de l'Eau (projet régional IDA Sahel)

**DSP** — Délégués de Service Public (opérateurs privés de l'eau rurale)

**EHA** — Eau, Hygiène et Assainissement

**ESG** — Environnement, Social et Gouvernance (critères d'investissement responsable)

**FAO** — Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FCFA** — Franc de la Communauté Financière Africaine

**FEM** — Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF en anglais)

**FLID** — Farmer-Led Irrigation Development (développement de l'irrigation pilotée par les exploitants)

**FMI** — Fonds Monétaire International

**FONSIS** — Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques du Sénégal

**FVC** — Fonds Vert pour le Climat

**GBM** — Groupe de la Banque Mondiale

**GDP** — Gross Domestic Product (PIB en anglais)

**GEF** — Global Environment Facility (Fonds pour l'Environnement Mondial)

**GIRE** — Gestion Intégrée des Ressources en Eau

**GLAAS** — Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water (ONU-Eau)

**GPAS** — Grands Périmètres Agricoles (cible de 320 000 ha du Pacte AgriConnect)

**GTE** — Grand Transfert d'Eau (depuis le Lac de Guiers vers le triangle DMT)

**IDA** — Association Internationale de Développement (guichet concessionnel de la Banque mondiale)

**IFC** — International Finance Corporation / Société Financière Internationale

**IWRM** — Integrated Water Resources Management (GIRE en anglais)

**JICA** — Agence Japonaise de Coopération Internationale

**JMP** — Joint Monitoring Programme (Programme conjoint OMS/UNICEF de suivi de l'eau et de l'assainissement)

**KfW** — Kreditanstalt für Wiederaufbau (banque de développement allemande)

**LM7** — Lettre de Mission n° 7 de la SODAGRI

**LM13** — Lettre de Mission n° 13 de la SAED

**LOASPH** — Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique

**LPSAE** — Lettre de Politique Sectorielle de l'Agriculture et de l'Élevage (2025–2029)

**LPSD** — Lettre de Politique Sectorielle de Développement (eau et assainissement, 2025–2029)

**MASAE** — Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage

**MFB** — Ministère des Finances et du Budget

**MHA** — Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

**MIGA** — Multilateral Investment Guarantee Agency / Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

**MIS** — Management Information System (Système d'Information de Gestion)

**MISP** — Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

**MNT** — Modèle Numérique de Terrain

**MUCTAT** — Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement du Territoire

**NRW** — Non-Revenue Water (eau non facturée / pertes en réseau)

**ODD** — Objectifs de Développement Durable

**OFOR** — Office des Forages Ruraux

**OLAC** — Office des Lacs et Cours d'Eau

**OMS** — Organisation Mondiale de la Santé

**OMVG** — Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie

**OMVS** — Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

**ONAS** — Office National de l'Assainissement du Sénégal

**ONG** — Organisation Non Gouvernementale

**PAGIRE** — Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

**PDA** — Plan Directeur d'Assainissement

**PDEC** — Programme de Développement Économique de la Casamance

**PGIIS** — Projet de Gestion Intégrée des Inondations au Sénégal

**PGRE** — Plan de Gestion des Ressources en Eau

**PGRI** — Plan de Gestion des Risques d'Inondation

**PIB** — Produit Intérieur Brut

**PISEA** — Projet Intégré de Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement

**PNDIL** — Programme National de Développement de la Petite Irrigation Locale

**POSCEAS** — Plateforme des Organisations de la Société Civile Eau et Assainissement du Sénégal

**PPP** — Partenariat Public-Privé

**PPRI** — Plan de Prévention du Risque Inondation

**PROGEP** — Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique

**PSD** — Plan Stratégique de Développement (de l'ONAS, 2026–2030)

**PTF** — Partenaires Techniques et Financiers

**REUT** — Réutilisation des Eaux Usées Traitées

**ROGEAP** — Programme d'Accès à l'Électricité Hors Réseau

**RSF** — Risk Sharing Facility (Facilité de partage de risque, IFC)

**SAED** — Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé

**SAGI** — Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAED et SODAGRI)

**SAPI/PERI-DAK** — Système d'Alerte et de Prévision des Inondations / Plateforme d'Estimation du Risque d'Inondation de Dakar

**SDAGE** — Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDG** — Sustainable Development Goals (ODD en anglais)

**SEN'EAU** — Opérateur privé du service d'eau potable urbaine (contrat d'affermage depuis 2020)

**SENELEC** — Société Nationale d'Electricité du Sénégal

**SIG** — Système d'Information Géographique

**SND** — Schéma National de Développement (2025–2029)

**SNGDERST** — Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de lutte contre la Salinisation des Terres

**SNGRI** — Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation

**SODAGRI** — Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal

**SONES** — Société Nationale des Eaux du Sénégal (société de patrimoine)

**SRV** — Programme de Développement et de Résilience de la Vallée du Fleuve Sénégal

**SSA** — Stratégie de Souveraineté Alimentaire (2025–2034)

**STBV** — Station de Traitement des Boues de Vidange

**STEP** — Station d'Épuration des Eaux Usées

**SWA** — Sanitation and Water for All (Assainissement et Eau pour Tous)

**UE** — Union Européenne

**UNICEF** — Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**USD** — United States Dollar / Dollar américain

**WSIP** — Water Strategy Implementation Plan (Plan de mise en œuvre de la Stratégie Eau de la Banque mondiale)

## EXECUTIVE SUMMARY

Senegal faces a compound water security challenge. With renewable freshwater declining toward the internationally recognized stress threshold of 1,700 m<sup>3</sup> per capita, the country simultaneously contends with rapid urbanization in the Dakar-Mbour-Thiès triangle (60% of the population, 50% of GDP), chronic under-investment in sanitation (only 28% safely managed urban access, 17% of wastewater treated), declining network efficiency (76% against an 85% target), and intensifying climate risks that cost over 10% of GDP annually.

The National Water Security Compact for Senegal 2026–2030 sets out the Government's time-bound commitment to address these challenges through two strategic pillars — Water for People and Water for Planet — operationalized through four Scalable Solutions drawn from the World Bank's Water Strategy framework.

Under Pillar 1 (Water for People), the Compact targets universal (100%) basic water access by 2030 (from 88% in 2024) and safely managed water for 55% of the population, universal basic sanitation and safely managed sanitation for 50% of the population. Under Pillar 3 (Water for Planet), the Compact targets strengthened IWRM implementation (from 55% to 70%), enhanced aquifer protection across four strategic hotspots, and a paradigm shift from reactive to integrated flood risk management across seven priority sites. Pillar 2 (Water for Food) is not constituted as a standalone pillar of the Compact, for a fundamental strategic reason: its objectives are already fully carried by the Senegal AgriConnect Pact (February 2026), whose Catalytic Action 8 targets 320,000 hectares of hydro-agricultural development (GPAS). The Water Compact and the AgriConnect Pact operate as the two sides of a single national strategy — the former securing the resource, the latter optimizing its productive use. Water for Food is nonetheless mainstreamed into both retained pillars: through the water-agriculture nexus governance under Solutions S6/S7 (Pillar 3), and through the dual-dividend investments (GTE irrigation component, PISEA wastewater reuse, DREVE) under Solution S2 (Pillar 1). Three explicit coordination mechanisms — a joint water-agriculture master plan, synchronized results frameworks, and reciprocal representation in governance structures — ensure coherence between the two Compacts.

### Scalable Solutions

**Solution S1 — Optimizing Water Supply and Sanitation Services.** This solution addresses the financial sustainability crisis by ending the tariff freeze in place since 2020 — which currently requires a US\$25 million annual State subsidy — and restoring SONES/SENEAU network efficiency from 76% to 85%. It also drives the sanitation transformation through a PPP transaction for ONAS (transaction advisory signed with IFC in October 2025), targeting an affermage-based operating model that replicates the proven SONES/SEN'EAU framework. The ONAS Strategic Development Plan 2026–2030 estimates investment needs at US\$900 million.

**Solution S2 — Bankable Investments for Water and Sanitation.** This solution mobilizes unprecedented private investment to diversify the Dakar-Mbour-Thiès water supply away from its critical dependence on Lake Guiers. Two landmark PPPs anchor this effort: the Grand Transfert d'Eau (GTE under preparation with FONSI/SINOHYDRO since October 2024) to serve 5 million beneficiaries and irrigate 12,000 hectares in the Niayes, and the ACWA Power desalination plant (400,000 m<sup>3</sup>/day, US\$800 million, 100% renewable energy). In parallel, the World Bank-financed PISEA (US\$200 million Phase 1, US\$800 million total over 10 years) invests in Greater Dakar sanitation, Lake Guiers restoration, and a pioneering 600-hectare wastewater reuse pilot for peri-urban irrigation.

**Solution S3 — Sustaining Rural Services.** This solution consolidates the OFOR/DSP reform — Senegal’s innovative model for professionalizing rural water management — by improving network efficiency from 60-70% to 85%, solarizing boreholes, digitalizing operations, and extending coverage to unserved communities. It addresses the critical water quality crisis in the Groundnut Basin, where fluoride levels in the Paleocene and Maastrichtian aquifers reach 4–5 mg/l (three times the WHO standard), through a large-scale water transfer from Malem Hodar. A key innovation is the integration of rural sanitation into the OFOR/DSP model — currently an institutional gap with no dedicated operator, revenue base, or service delegation mechanism.

**Solutions S6/S7 — IWRM, Climate Resilience, and the Blue Fund.** Under Pillar 3, this solution transforms water resources governance through five levers: (i) integrated flood risk management, deploying flood management plans across seven priority sites (Touba alone suffers US\$55 million in average annual damages); (ii) strengthened IWRM and real-time aquifer monitoring, expanding the piezometer network to 500 telemetered stations and deploying an integrated water data platform; (iii) strategic aquifer protection across four PISEA hotspots and scaling nature-based solutions pioneered by the Pout aquifer recharge project; (iv) creation of a Blue Fund Senegal — a national blended finance mechanism structured around three compartments: a Private Window mobilizing concessional lending, credit enhancements (MIGA/IFC guarantees) and Senegal's first sovereign Blue Bonds (targeted 2029) backed by water fee revenues and ONAS PPP cash flows; a Social Window financing subsidized connections, rural sanitation and fluoride treatment for vulnerable populations, funded through ESG contributions, State budget and patient capital from domestic institutional investors (CDC, IPRES, FNR); and a Climate Resilience Category channeling GCF, Adaptation Fund and GEF resources toward flood risk management, aquifer protection and nature-based solutions. Capitalization target: US\$150 million by 2030; and (v) an institutional interface with the AgriConnect Pact to govern the water-agriculture nexus through a joint master plan harmonizing irrigation target of 200,000 ha (LPSAE 2029) and 320,000 ha (AgriConnect/SSA 2034).

## Priority Reforms

The Compact identifies priority reforms that constitute the enabling conditions for investment effectiveness:

- **Tariff reform** (by 2027): ending the water tariff freeze in effect since 2020, restoring SONES financial equilibrium, and reducing the US\$25 million annual State subsidy;
- **Sanitation PPP** (by 2028): completing the IFC-supported ONAS transaction to introduce private sector operation under an affermage-based contract; Introduction of the polluter pays principle for the management of industrial wastewater
- **Water Code revision** (by 2027): adopting the revised Water Code — pending since 2014 — including provisions for water allocation among domestic, agricultural, environmental, and industrial uses;
- **Regulation (by 2027)**: Establishment of a Water Sector Regulatory Authority
- **Superior Water Council** (by 2027): establishing a functional cross-sectoral water governance body, dormant since its creation in 1997;
- **IWRM reform roadmap and financing mechanism** (by 2027): defining the institutional and financial framework for scaling IWRM from 55% to 70%;
- **Flood risk governance reform** (by 2028): converting National Flood Management Committee (CNGI) into National Flood Risk Management Committee (CNGRI) with legal anchoring for flood management plans (PGRI) and flood prevention plans (PPRI);
- **Blue Fund creation** (by 2028): establishing a national climate finance vehicle for water, with three windows (climate resilience, nature-based solutions, circular water economy);
- **Joint water-agriculture master plan** (by 2027): harmonizing water needs, source capacities, and allocation rules across the Compact and the AgriConnect Pact.

## Financing Framework

**Total estimated investment: US\$4.5 billion (2025–2030), equivalent to US\$730 million per year — consistent with the LPSD 2025–2029 envelope of 4,183 billion FCFA.**

Sector	Cost (US\$ bn)	Share
Water supply production and treatment	1.05	24%
Water supply networks and pipelines	0.95	21%
Collective sanitation (WWTP + sewerage)	1.60	36%
On-site sanitation (latrines, FSM)	0.80	17%
Reform support, IWRM and capacity building	0.10	2%
<b>TOTAL</b>	<b>4.50</b>	<b>100%</b>

Sanitation accounts for 53% of total needs (US\$2.4 billion), confirming its status as the most under-funded sub-sector. Nearly half of the water supply investment is driven by the two mega-projects for DMT diversification.

Source	Share	Amount (US\$ bn)	Key instruments
Government of Senegal	20%	0.88	National investment budget, oil & gas revenues, water fees
World Bank / AfDB	30%	1.32	IDA (PISEA, PROGEP, DREVE), AfDB concessional loans
Bilateral partners	20%	0.88	AFD, EIB, IsDB, KfW, JICA, EU — loans and grants
Private sector / PPPs	30%	1.32	ACWA Power, GTE/FONSIS, ONAS lease, rural DSPs

Four priority windows for innovative financing are identified: (i) climate finance (US\$300–500 million potential from GCF, Adaptation Fund, GEF for the 100%-renewable desalination and nature-based solutions); (ii) blue bonds through the Blue Fund Senegal, backed by water fee revenues and sanitation PPP cash flows, targeting Environnement, Social and Gouvernance (ESG) investors; (iii) blended finance through WBG/MIGA guarantee platforms for PPP investments and IFC credit lines for solar-powered irrigation; and (iv) dual-dividend water-agriculture investments at the intersection of the Water Compact and the AgriConnect Pact.

## Governance and Accountability

Implementation is led by the Ministry of Water and Sanitation (MHA) through the Penc'Eau national coordination platform, which brings together line ministries, sector agencies (SONES, ONAS, OFOR, DGPRES, OLAC, DGPI), development partners, the private sector, and civil society. A ministerial-level Steering Committee meets semi-annually, while a technical inter-agency working group ensures quarterly operational monitoring. A formal coordination mechanism with the AgriConnect Pact guarantees cross-reviews of the national water balance against irrigation development progress. The Compact includes a mid-term review in 2028 and an independent final evaluation in 2030, both aligned with the SWA Mutual Accountability Framework.

## Call to Partnership

Senegal brings significant strengths to this Compact: a 30-year track record in water PPPs, exemplary transboundary cooperation (100% on SDG 6.5.2 through OMVS and OMVG), structured sector institutions, and an unprecedented pipeline of transformational investments. The Government calls on all development partners, the private sector, and civil society to join this decisive effort. The Compact is open for endorsement at the 2026 IMF–World Bank Spring Meetings.

## Key Compact Targets

Indicator	Baseline (2024)	Target 2028	Target 2030
Basic water access (national)	88%	96%	100%
Additional people with access to at least a basic water service	-	+2.3 M	+3.9 M
Safely managed water — Urban	41%	60%	70%
Safely managed water — Rural	13%	31%	40%
Basic sanitation (national)	63%	90%	100%
Additional people with access to at least a basic sanitation service		+6.5 M	+10.3 M
Safely managed sanitation — Urban	28%	43%	50%
Safely managed sanitation — Rural	33%	44%	50%
Wastewater safely treated	17%	35%	50%
IWRM implementation (SDG 6.5.1)	55%	63%	70%
Network efficiency (urban)	76%	82%	85%
Ambient water quality (SDG 6.3.2)	44%	55%	65%
Persons protected from floods (cum.)	—	+150,000	+300,000
Private investment mobilized (cum.)	—	US\$400 M	US\$880 M

## PARTIE I — CADRE CONTEXTUEL ET STRATÉGIQUE

### 1. Introduction et contexte national

Le Compact National pour la Sécurité de l'Eau du Sénégal s'inscrit dans l'initiative Water Forward de la Banque mondiale, qui promeut une nouvelle approche de la sécurité hydrique fondée sur trois piliers (Eau pour les populations, Eau pour l'alimentation et Eau pour la planète) et sept Solutions Évolutives (« Scalable Solutions ») plutôt que sur des projets isolés. Ce Compact est le premier instrument de ce type pour le Sénégal : il fédère l'ensemble des engagements du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé dans un cadre unique, chiffré et assorti de mécanismes de redevabilité.

#### 1.1 Contexte national

La République du Sénégal, située en Afrique de l'Ouest sur la façade atlantique, couvre une superficie de 196 722 km<sup>2</sup> et comptait environ 18,5 millions d'habitants en 2024, avec un taux de croissance démographique de 2,7% par an. Le pays se caractérise par une urbanisation rapide : 50% de la population vit en milieu urbain, principalement concentrée dans le triangle Dakar-Mbour-Thiès qui accueille près de 60% de la population nationale et génère 50% du PIB.

Le Sénégal dispose de ressources en eau renouvelables estimées entre 22,5 et 25 milliards de m<sup>3</sup>, soit en dessous du seuil de 1 700 m<sup>3</sup>/an/personne défini par la FAO indiquant qu'un pays subit des situations de stress hydrique périodiques. D'ici 2050, la disponibilité en eau douce renouvelable devrait diminuer de 50 pour cent, se rapprochant dangereusement du seuil de 500 m<sup>3</sup>/an/personne, en dessous duquel la couverture des besoins de base peut s'avérer difficile. Le climat, sahélien au nord et soudanien au sud, impose une saison des pluies de 3 à 4 mois seulement, avec des précipitations variant de 300 mm au nord à plus de 1 200 mm en Casamance. Deux fleuves transfrontaliers majeurs — le Sénégal et la Gambie — structurent le régime hydrologique national, gérés respectivement par l'OMVS et l'OMVG. Le Sénégal est structurellement dépendant de la coopération transfrontalière pour sa sécurité hydrique. Le fleuve Sénégal, régulé par le barrage de Manantali (11,5 milliards de m<sup>3</sup>, 200 MW) et le barrage anti-sel de Diama, alimente à la fois le Lac de Guiers — source de 60% de l'eau potable de Dakar — et les 130 000 hectares de périmètres irrigués de la vallée. La mise en service du barrage de Gouina (140 MW, inauguré en décembre 2022) et le projet Manantali II (extension du réseau de transport de 1 700 à 4 000 km) renforcent cette infrastructure partagée entre le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée. Sur le bassin de la Gambie, le barrage de Sambangalou (128 MW, réservoir de 3,8 milliards de m<sup>3</sup>), en construction à Kédougou depuis 2022 dans le cadre du Projet Énergie de l'OMVG, permettra l'irrigation de 40 000 hectares au Sénégal et de 50 000 hectares en Gambie, tout en repoussant la langue salée sur 100 km en aval. Le réseau d'interconnexion électrique de l'OMVG (1 677 km, 15 postes de transformation, mis en service en décembre 2023) relie déjà les quatre pays membres. Cette double appartenance à l'OMVS et à l'OMVG fait du Sénégal le seul pays de la sous-région membre de deux organisations de bassin, ce qui lui confère un rôle pivot dans l'hydrodiplomatie ouest-africaine — mais aussi une vulnérabilité : toute perturbation des régimes de coopération (instabilité politique au Mali, retards de Sambangalou) impacte directement l'approvisionnement en eau et en énergie du territoire national.

Le pays compte 3,8 millions d'hectares arables, mais la part des superficies irriguées ne représentait que 10% des superficies totales cultivées en 2025, contre une norme requise d'environ 30% — un écart qui illustre le déficit historique d'investissement dans la maîtrise de l'eau à des fins agricoles.

Le coût économique de l'insécurité hydrique est estimé à plus de 10% du PIB annuellement, englobant les pertes directes liées à l'insuffisance de l'approvisionnement, les dommages d'inondation (36 milliards de FCFA par an à Touba seul), la charge de morbidité hydrique et le manque à gagner agricole. La CDN 3.0 du Sénégal chiffre ces vulnérabilités : une réduction de 20% des précipitations côtières, une élévation du niveau marin de +0,5 m d'ici 2050 amplifiant la salinisation des nappes et la dégradation des infrastructures d'assainissement, et un risque de pénurie touchant 5 millions d'habitants d'ici 2030 sans adaptation GIRE efficiente.

## 1.2 Défis majeurs pour la sécurité de l'eau au Sénégal

Le diagnostic sectoriel, conduit en mars 2026 dans le cadre de la préparation du Compact, identifie dix contraintes structurelles majeures qui limitent la progression vers l'ODD 6 :

- 1. Vulnérabilité systémique de l'approvisionnement en eau du triangle Dakar-Mbour-Thiès.** Le triangle Dakar-Mbour-Thiès concentre 60% de la population nationale et 80% de la consommation d'eau potable, mais dépend de manière quasi exclusive du Lac de Guiers (plus de 50% de l'approvisionnement de Dakar) — une vulnérabilité stratégique majeure, amplifiée par un déficit hydrique projeté de 290 000 m<sup>3</sup>/jour d'ici 2030. La réponse passe par une stratégie de diversification sans précédent combinant deux méga-projets : le Grand Transfert d'Eau depuis le Lac de Guiers (PPP/FONSIS/SINOHYDRO) et le dessalement ACWA Power Grande-Côte (400 000 m<sup>3</sup>/jour en deux phases, 800 millions USD, PPP signé en juillet 2025, mise en service complète horizon 2031). Ces investissements massifs nécessitent une coordination complexe entre SONES, SEN'EAU, FONSIS, les opérateurs privés, les partenaires financiers et le MHA, dans un contexte où le PISEA vise simultanément à améliorer la dynamique hydrologique du Lac de Guiers et augmenter les apports de 20%. Les activités identifiées dans sa phase prioritaire portent essentiellement sur la modernisation de l'ouvrage de Richard Toll et la réhabilitation des endiguements sur un linéaire de 10 km pour sécuriser la source existante.
- 2. Soutenabilité financière du secteur et fragilité du modèle PPP.** Le gel tarifaire de l'eau potable en vigueur depuis 2020, combiné à l'inflation des coûts des intrants (énergie, produits chimiques, matériaux), crée un déficit structurel qui menace le modèle PPP éprouvé du Sénégal. L'État doit verser une subvention annuelle de 17 milliards de FCFA pour compenser ce gel, un mécanisme qui pèse sur les finances publiques et limite les capacités d'autofinancement du secteur. Du côté de l'assainissement, la redevance adossée à la facture d'eau ne couvre pas les charges d'exploitation de l'ONAS, malgré les subventions publiques. Cette situation démontre les limites actuelles du modèle de régulation tarifaire. Le rendement de réseau de SEN'EAU, en baisse de 79% (2020) à 76% (2023) contre un objectif contractuel de 85%, traduit un déficit d'investissement dans la sectorisation des réseaux de distribution pour la maîtrise des flux d'eau et dans le renouvellement des infrastructures notamment les canalisations, les branchements et les compteurs qui érode progressivement la valeur du patrimoine de 750 milliards de FCFA de la SONES. L'absence de restructuration du modèle tarifaire adaptée aux évolutions économiques et l'insuffisance des mécanismes de financement innovants (obligations bleues, finance climat, contributions du secteur numérique) maintiennent le secteur dans une dépendance excessive aux transferts budgétaires et aux financements concessionnels extérieurs, alors que la LPSD 2025-2029 estime les besoins d'investissement à 4 183 milliards de FCFA (~3 milliards USD).
- 3. Crise de l'assainissement urbain et faible taux de traitement des eaux usées.** L'assainissement constitue le défi le plus critique du secteur. Avec seulement 28% de la population urbaine ayant accès à un assainissement géré de manière sûre et 17% des eaux usées domestiques traitées, le Sénégal accuse un retard significatif par rapport à l'ODD 6.2. Les performances opérationnelles de l'ONAS révèlent des faiblesses structurelles profondes : à peine 4% des effluents traités respectent la norme sénégalaise de rejet NS-05-061 (seule la STEP de Thiès atteint ce standard), et les 16 STEP, 18 STBV et 2 607 km de réseau souffrent d'un déficit chronique de maintenance.

La réforme institutionnelle de l'assainissement — relancée en 2020 et concrétisée par la signature du mandat de conseil en transaction PPP IFC/Banque mondiale en octobre 2025 — vise à introduire un affermage concessif sur le modèle SONES/SEN'EAU, tandis que le PSD 2026-2030 de l'ONAS chiffre les besoins d'investissement à 615 milliards de FCFA. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT), portée par le PISEA avec un pilote de 600 hectares irrigués, reste embryonnaire mais constitue un levier clé de l'économie circulaire de l'eau. Le projet de dépollution de la baie de Hann (184,5 millions d'euros, AFD/CDB/UE/Pays-Bas) et l'arrêté interministériel de décembre 2024 instaurant la redevance d'assainissement industriel ouvrent une voie de financement endogène inédite pour le secteur. Cependant, l'application effective du principe pollueur-payeur reste à consolider : les 260 unités industrielles de la baie doivent encore se conformer aux exigences de prétraitement, le mécanisme de recouvrement de la redevance n'a pas encore été testé à pleine échelle, et son extension aux zones industrielles hors baie de Hann (Diamniadio, Thiès, corridor Dakar-Mbour) n'est pas programmée. L'intégration de la redevance industrielle dans le modèle économique du futur PPP assainissement ONAS/IFC constitue un enjeu critique pour la viabilité financière du sous-secteur.

4. **Dégradation de la qualité de l'eau dans le bassin arachidier.** Les aquifères du Paléocène, du Maestrichtien et de l'Éocène qui alimentent les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack présentent des concentrations élevées en fluorure (jusqu'à 4–5 mg/l, soit plus de trois fois la norme OMS). Elles sont souvent associées à des niveaux importants de salinité (conductivité d'environ 3000µs/cm et chlorures de plus 600 mg/l contre une cible de 250 mg/l fixée par l'OMS). Cette situation compromet la potabilité de l'eau et entraîne des phénomènes de fluorose dentaire chez les populations rurales dépendantes des eaux souterraines, qui assurent près de 80% de l'approvisionnement national. L'absence de solutions de défluoruration à grande échelle et les pollutions diffuses d'origine agricole accentuent ce défi sanitaire. Dans ce contexte, le transfert d'eau depuis la zone de captage de Malem Hodar, actuellement à l'étude, constitue une option structurante pour sécuriser l'alimentation en eau potable du bassin arachidier.
5. **Déficit structurel de l'assainissement rural.** L'assainissement rural accuse un écart critique entre couverture nominale et qualité de service : 54% d'accès amélioré mais seulement 33% géré de manière sûre (JMP 2025), avec 11% de DAL persistante et un taux d'hygiène basique limité à 33%. Contrairement à l'eau potable rurale (modèle OFOR/DSP), le sous-secteur ne dispose ni d'opérateur dédié, ni de redevance, ni de mécanisme de délégation pérenne. La chaîne de valeur de la gestion des boues de vidange est quasi inexistante en milieu rural, et les 80 gros centres ruraux demeurent un angle mort entre le modèle urbain ONAS et l'approche communautaire villageoise. La gouvernance locale reste fragile : les collectivités territoriales n'ont ni les ressources ni l'expertise pour piloter des PDA locaux, tandis que la coordination entre DA, ONAS, UNICEF et ONG demeure fragmentée, avec des disparités territoriales marquées dans les régions de Kédougou, Tambacounda et de la Haute-Casamance.
6. **Déficit de coordination eau-agriculture et écart entre ambitions et capacités.** L'agriculture représente 82% des prélèvements en eau, mais les superficies irriguées ne couvrent que 35 à 37% du potentiel irrigable des terres du fleuve Sénégal et des vallées et bas-fonds (130 000 ha aménagés sur 350 000 à 400 000 ha). L'écart entre les objectifs de la LPSAE 2025-2029 (200 000 ha d'ici 2029) et ceux du Compact AgriConnect/SSA plus englobant car basé sur le potentiel de 3,8million d'ha dont 320 000 ha pour les Grands Périmètres Agricoles mérite une amélioration de la coordination et de la synergie entre planification sectorielle agricole et ambitions transformationnelles pour les besoins en eau associés, les infrastructures de stockage et de transfert nécessaires et les mécanismes de gouvernance de l'allocation entre usages.

La convergence entre le Compact Eau et le Pacte AgriConnect (Action Catalytique 8) devra améliorer la gouvernance pour une meilleure trajectoire réaliste d'investissement hydro-agricole, avec comme base le nexus eau-énergie-alimentation et la complémentarité entre le GTE (4320 ha irrigués dans les Niayes), les périmètres SAED/SODAGRI/DBRLA, et les projets d'autoroutes de l'eau à l'horizon 2050. Ces autoroutes de l'eau sont un programme national de transferts interbassins qui vise à sécuriser l'alimentation en eau et développer l'irrigation. Ce programme comprend quatre axes : (i) le Grand Transfert d'Eau (GTE) du Lac de Guiers vers le triangle DMT et Touba (Phase 1, en PPP FONSI/Sinohydro, 5 millions de bénéficiaires immédiats, 11 millions à l'horizon 2050) ; (ii) le transfert du Lac de Guiers vers le Ferlo (PREFERLO, OLAC) ; (iii) les transferts interbassins depuis le fleuve Gambie via le barrage de Sambangalou, la Koulountou et Bakel vers le bassin arachidier et jusqu'à Thiès — ces axes utiliseront le réservoir de Sambangalo comme nouvelle source structurante en complément du Lac de Guiers ; et (iv) les transferts d'eaux souterraines depuis Malem Hodar pour résoudre la crise du fluorure dans le bassin arachidier. Les Autoroutes de l'Eau constituent la stratégie de résilience de long terme du Sénégal face à la dépendance au Lac de Guiers : elles diversifient les sources d'approvisionnement en mobilisant conjointement le fleuve Sénégal (OMVS), le fleuve Gambie (OMVG/Sambangalou) et les eaux souterraines (Maestrichtien).

7. **Insuffisance de la GIRE et faiblesse du monitoring des ressources en eau.** Le degré de mise en œuvre de la GIRE (55%, ODD 6.5.1) reste en deçà des ambitions nationales, et le cadre institutionnel souffre de faiblesses persistantes. Le Conseil Supérieur de l'Eau, créé en 1997, n'a jamais fonctionné ; la révision du Code de l'Eau est dans le circuit des approbations depuis 2014 ; et la DGPRE, malgré son rôle central, dispose de moyens insuffisants pour assurer un suivi adéquat des ressources. Le réseau de 500 piézomètres, avec des mesures biannuelles hors Dakar, ne permet pas un suivi en temps réel des aquifères soumis à des pressions croissantes (surexploitation, contamination par le fluorure et la salinité dans le bassin arachidier, intrusion saline sur le littoral). Les données hydrologiques sur les cours d'eau intérieurs restent lacunaires malgré les efforts de l'OLAC, et l'absence de plateforme intégrée de données eau freine la planification fondée sur les preuves. Le PAGIRE phase 2, validé en 2019, peine à se déployer faute de financement opérationnel suffisant, et le projet AFD/AdaptAction de Pout — avec son innovation du « contrat de nappe » pour la recharge des aquifères par des solutions fondées sur la nature — reste un pilote isolé en attente de passage à l'échelle.
8. **Gestion des inondations : un changement de paradigme inachevé.** Les inondations affectent plus de 2 millions de personnes et coûtent plus de 10% du PIB annuellement, mais la réponse demeure encore largement réactive malgré les progrès considérables du PROGEP (1,3 million de personnes protégées en phase 1, 220 000 en phase 2) et du PGIIS (cartographie nationale du risque, PGRI sur 7 sites pilotes, premier PPRI au Lac Rose). Le PGIIS a identifié Touba comme le site le plus critique (36 milliards de FCFA de dommages annuels moyens, 93 milliards de FCFA de travaux de protection nécessaires), et les phénomènes de remontée de nappe ajoutent une complexité que les approches traditionnelles de drainage ne peuvent résoudre seules. La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI), avec ses 45 actions et 16 indicateurs à l'horizon 2040, propose le cadre de la transformation — réforme du CNGI en CNGRI, ancrage juridique des PGRI et PPRI, territorialisation de la gestion du risque — mais sa mise en œuvre requiert une coordination intersectorielle (MHA/DPGI, MUCTAT/urbanisme, MISP/protection civile, collectivités) et des ressources financières qui ne sont pas encore sécurisées. La fragmentation persistante entre acteurs (DPGI, ONAS, ADM/PROGEP, ANACIM, DPC, PROMOVILLE, APIX, AGEROUTE, communes) dilue les responsabilités et réduit l'efficacité des investissements pourtant conséquents. Les inondations ont des impacts significatifs sur la sécurité de l'eau. Elles peuvent :
  - contaminer les sources d'eau potable (lacs, nappes phréatiques) rendant l'eau impropre à la consommation ;
  - endommager les infrastructures d'eau telles que les stations de traitement ou les réseaux de distribution des eaux ;

- détruire les cultures et les terres agricoles affectant ainsi la sécurité alimentaire et les moyens de subsistances des agriculteurs ;
- créer des conditions propices à la propagation des maladies hydriques.
- Les conséquences des inondations sur le pacte national de Sécurité de l'Eau est une pénurie d'eau, un débordement des eaux usées, des risques sanitaires élevés.

A cet effet, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) doit intégrer la dimension inondation pour une gestion optimale et sécurisée de la ressource.

9. **Problématique de l'hydraulique rurale et des délégations de service public.** La soutenabilité financière reste précaire avec des ressources propres insuffisantes (5%) accentuée par le sous-financement des dotations de l'Etat évaluées à environ 60% entre 2020 et 2024 du montant prévu, rendant la planification budgétaire incertaine. À cela s'ajoute une grille tarifaire obsolète, inchangée depuis 2015, qui ne permet ni aux opérateurs de couvrir leurs coûts, ni à l'OFOR de percevoir des redevances suffisantes. Sur le plan de la qualité de service et du patrimoine, la durabilité est compromise par des déficiences techniques et matérielles. La conformité bactériologique et physico-chimique de l'eau reste un défi de taille (72% en moyenne en 2024 contre une cible de 98 %), révélant des efforts à faire par les délégataires. Le patrimoine est vieillissant et non renouvelé, avec près de 30 % des ouvrages dépassant leur durée de vie utile nécessitant un engagement plus ferme de l'État en matière de remise à niveau. L'absence de maîtrise des réseaux, hérités pour l'essentiel des ASUFOR, en raison du manque de plans de recollement, limite la capacité de gestion. La mise en place des DSP demeure inachevée, avec six (6) périmètres fonctionnels sur huit (8) et un taux d'incorporation 42%, prolongeant des modes de gestion transitoires peu efficaces.
10. **Dimension genre et autonomisation des femmes.** Les femmes et les filles supportent de manière disproportionnée le fardeau de l'insécurité hydrique : en milieu rural, la corvée d'eau mobilise en moyenne 2 à 4 heures par jour, principalement assurée par les femmes, réduisant leur disponibilité pour les activités productives, l'éducation des filles et les soins de santé maternelle. L'absence d'installations sanitaires adéquates dans les écoles affecte directement la scolarisation des adolescentes. Par ailleurs, le secteur de l'eau et de l'assainissement présente un potentiel significatif de création d'emplois pour les jeunes — un enjeu central pour un pays dont 60% de la population a moins de 25 ans : construction et maintenance des infrastructures, exploitation des DSP ruraux, gestion des chaînes de boues fécales, pompage solaire et digitalisation des réseaux, maçonnerie et plomberie sanitaire.

## 2. Vision et objectifs à long terme

### 2.1 Vision nationale

*Faire de l'eau un pilier de prospérité, de souveraineté alimentaire et de résilience face au changement climatique tout en garantissant un accès universel, équitable et durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène à tous les sénégalais.*

## 2.2 Horizon temporel et jalons

Horizon	Période	Objectifs clés
Court terme	2026–2030	Atteinte des cibles ODD 6 du Compact : accès universel basique eau et assainissement, 70% eau gérée sûrement en urbain et 40% en rural, réforme PPP assainissement opérationnelle, GIRE renforcée à 70%
Moyen terme	2031–2035	Consolidation : accès 100% eau gérée sûrement en urbain et 70% en milieu rural, assainissement collectif dans les 80 gros centres ruraux, Blue Fund opérationnel, SNGRI pleinement déployée, GIRE renforcée à 100%
Long terme	2040–2050	Sécurité hydrique universelle et résilience climatique totale conformément à la Vision Sénégal 2050

## PARTIE II — ENGAGEMENTS ET CIBLES NATIONALES

### 3. Engagements et cibles

#### 3.1 Alignement stratégique

Le Compact s'inscrit dans un triple alignement stratégique. Au plan national, il décline les objectifs de l'Agenda National de Transformation Sénégal 2050 et du Schéma National de Développement (SND) 2025–2029. Il opérationnalise la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2025–2029 dont le budget total de 4 183 milliards de FCFA constitue le cadre d'investissement de référence. Au plan régional, il s'aligne sur la Vision Africaine de l'Eau adoptée au 39<sup>ème</sup> Sommet de l'Union Africaine en février 2026 et sur les cadres de coopération transfrontalière de l'OMVS et de l'OMVG. Au plan mondial, il contribue directement à l'ODD 6, à l'initiative SWA (Sanitation and Water for All) et au cadre Water Forward de la Banque mondiale.

Le Compact s'inscrit également dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 3.0 du Sénégal, en cours de finalisation qui renforce les engagements climatiques de la Vision 2050 et intègre spécifiquement le secteur Eau-Assainissement comme axe prioritaire d'adaptation. La GIRE, la résilience climatique et le Fonds Bleu opérationnalisent directement les quatre priorités d'adaptation de la CDN 3.0 : suivi et protection des ressources en eau, infrastructures résilientes, assainissement urbain inclusif et financements verts.

En décembre 2025, le Conseil d'Administration du Groupe de la Banque mondiale a approuvé le Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie Eau (WSIP), intitulé « Building a Water-Secure Future – for People, Food, and Planet ». Cette stratégie vise à renforcer la sécurité hydrique pour 400 millions de personnes d'ici 2030, à travers trois piliers : L'Eau pour les Populations (accès universel à l'eau et à l'assainissement), L'Eau pour l'Alimentation (irrigation durable et efficiente) et L'Eau pour la Planète (protection des ressources en eau et résilience climatique). Ces piliers sont opérationnalisés par sept solutions évolutives (S1–S7), combinant infrastructures, réformes institutionnelles et mobilisation du secteur privé. Les Compacts Nationaux pour l'Eau, pilotés par les gouvernements, constituent le mécanisme central de mise en œuvre, s'inscrivant dans la coalition Water Forward lancée lors des Assemblées de Printemps FMI-GBM d'avril 2026.

Le Compact du Sénégal illustre de manière concrète la pertinence du cadre WSIP pour un pays client de la Banque mondiale. La correspondance entre les Solutions Évolutives du Compact et les sept Scalable Solutions du WSIP est quasi directe :

la Solution S1 du Compact (optimisation des services d'eau et d'assainissement) opérationnalise la S1/WSIP (services d'eau et assainissement urbains), intégrant la viabilité financière du modèle PPP, la réforme tarifaire et la transformation institutionnelle de la SONES et de l'ONAS.

La Solution S2 du Compact (investissements bancables) décline la S2/WSIP (investissements bancables — dessalement, STEP) avec un pipeline concret de méga-projets à financement privé (dessalement ACWA Power, GTE, PPP Tivaouane Peulh). La Solution S3 du Compact (pérennisation des services ruraux) traduit la S3/WSIP (services d'eau et assainissement ruraux) à travers le modèle OFOR/DSP de professionnalisation du service en milieu rural. Les Solutions S4 et S5 du WSIP (irrigation décentralisée et centralisée) sont portées par le Pacte AgriConnect via l'Action Catalytique 8, confirmant la complémentarité entre les deux instruments nationaux. Enfin, les Solutions S6/S7 du Compact (GIRE, résilience climatique et Blue Fund) couvrent simultanément la solution S6/WSIP (inondations et sécheresses) et la S7/WSIP (rivières et aquifères). Cette correspondance quasi unitaire — cinq des sept Solutions WSIP directement opérationnalisées par le Compact, les deux restantes couvertes par AgriConnect — confirme que le cadre WSIP est à la fois pertinent et structurant pour les pays clients, et que le Sénégal en constitue un cas d'application exemplaire.

Le Compact Eau du Sénégal s'inscrit également dans la dynamique de la Conférence des Nations Unies sur l'Eau 2026, co-organisée par le Sénégal et les Émirats Arabes Unis. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 9 juillet 2025, sur proposition conjointe du Sénégal et des EAU, les six thèmes des dialogues interactifs de la Conférence : Eau pour les Populations, Eau pour la Prospérité, Eau pour la Planète, Eau pour la Coopération, Eau dans les processus multilatéraux, et Investissements dans l'eau. Le Compact du Sénégal est directement aligné sur ces six axes : il opérationnalise le droit à l'eau et à l'assainissement (thème 1) à travers les cibles d'accès universel ; il intègre le nexus eau-énergie-alimentation et la valorisation de l'eau (thème 2) par les solutions de dessalement renouvelable, de REUT et de solarisation ; il adresse la résilience climatique et la protection des écosystèmes (thème 3) par le Blue Fund et la GIRE ; il incarne la coopération transfrontalière (thème 4) à travers l'OMVS et l'OMVG (100% sur l'ODD 6.5.2) ; et il mobilise les investissements et la finance innovante (thème 6) par le Fonds Bleu Sénégal et les Blue Bonds.

Au plan continental, le Pacte s'aligne sur la Vision et Politique africaines de l'Eau 2063, adoptée à Dakar le 29 septembre 2025 lors de la 14ème Assemblée générale de l'AMCOW — présidée par le Sénégal — et recommandée pour adoption par le 39ème Sommet de l'Union africaine en février 2026. Cette Vision, dont la formulation est « une Afrique résiliente, sécurisée en eau et dotée d'un assainissement sûr pour tous », positionne l'eau comme catalyseur de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 à travers quatre piliers : eau moteur de croissance économique et de transformation sociale inclusive, eau catalyseur de coopération et d'intégration régionale, eau pour la durabilité environnementale et la résilience climatique, et eau pour la paix et la sécurité. La correspondance est directe : la transformation du modèle PPP de la SONES et la création de la Haute Autorité de Régulation opérationnalisent le pilier « croissance et transformation » ; la coopération OMVS/OMVG et le schéma directeur intégré eau-agriculture déclinent le pilier « coopération et intégration » ; le Blue Fund et la GIRE matérialisent le pilier « résilience climatique » ; et l'hydrodiplomatie du Sénégal — co-organisateur de la Conférence ONU-Eau 2026, président de l'AMCOW, architecte de la Vision 2063 — incarne le pilier « paix et sécurité ».

Le Compact Eau du Sénégal établit également la convergence avec le Pacte AgriConnect du Sénégal, notamment à travers l'Action Catalytique 8 sur les aménagements hydro-agricoles, garantissant la cohérence entre les objectifs d'irrigation (200 000 ha d'ici 2029 selon la LPSAE, 320 000 ha selon la SSA 2025–2034) et les capacités hydriques disponibles.

Il convient de noter que le cadre institutionnel de la maîtrise de l'eau agricole au Sénégal opère sur deux échelles distinctes qui relèvent toutes deux du MASAE : la grande irrigation, pilotée par les SAGI (Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation) — SAED dans la vallée du fleuve Sénégal (objectif de 21 300 ha en création et réhabilitation) et SODAGRI dans le bassin de l'Anambé et la Casamance (3 814 ha réhabilités, 6 000 ha de bas-fonds aménagés) — et la petite irrigation locale, encadrée par la DBRLA à travers le PNDIL et la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de Lutte contre la Salinisation des Terres (SNGDERST).

Ces deux échelles disposent de leurs propres lettres de mission quinquennales et instruments de programmation, ce qui confirme que le pilotage opérationnel de l'eau productive agricole est solidement ancré du côté du MASAE et ne nécessite pas de duplication dans le Compact Eau.

Le Sénégal retient par conséquent deux des trois piliers de la Stratégie Eau de la Banque mondiale : le Pilier 1 (Eau pour les Populations) et le Pilier 3 (Eau pour la Planète). Le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) fait l'objet d'un traitement spécifique à travers la convergence avec le Pacte AgriConnect et est intégré de manière transversale dans la Solution S7 (GIRE et résilience climatique).

Les données de référence du Compact pour les niveaux d'accès en 2024 sont issues du rapport 2025 du Programme Conjoint OMS/UNICEF de Suivi (JMP — \*Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene\*), qui constitue le mécanisme officiel de suivi des indicateurs ODD 6.1 (eau potable) et ODD 6.2 (assainissement) au niveau mondial. Les estimations JMP sont, de manière générale, différentes des données retenues dans les documents de planification nationaux actualisés. Ce décalage s'explique par des différences méthodologiques structurelles. Le JMP applique l'échelle normalisée de service à cinq niveaux — de « sans service » à « géré de manière sûre » — dont les critères de qualification sont plus exigeants que ceux des systèmes de monitoring nationaux : un branchement fonctionnel comptabilisé comme « accès » dans les statistiques nationales peut ne pas satisfaire les critères JMP de continuité du service, de qualité de l'eau ou de temps d'approvisionnement (moins de 30 minutes aller-retour). De plus, le JMP utilise des données d'enquêtes ménages (EDS, MICS, recensements) plutôt que des données administratives de production, ce qui capture la réalité vécue par les usagers plutôt que la capacité théorique des infrastructures.

Enfin, l'utilisation des données JMP répond à un impératif de comparabilité internationale. L'initiative Water Forward couvre simultanément plusieurs pays. La cohérence entre les Compacts nationaux exige une base de données commune permettant de comparer les points de départ, les trajectoires et les résultats entre pays. Seul le JMP offre cette comparabilité : ses estimations sont produites selon une méthodologie unique, harmonisée et validée pour l'ensemble des pays membres de l'ONU, contrairement aux systèmes de monitoring nationaux qui varient dans leurs définitions, leurs sources de collecte et leurs critères de qualification. L'utilisation de données nationales conduirait à des situations où deux pays affichant le même taux d'accès mesureraient in fine des réalités très différentes, rendant impossible toute analyse comparative, tout benchmarking régional et tout suivi consolidé de l'initiative Water Forward par la Banque mondiale. Le JMP constitue ainsi le « langage commun » indispensable à la redevabilité collective des Compacts.

### 3.1 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1)

Le Pilier 1 concentre trois des quatre Solutions Évolutives du Compact (S1, S2, S3), reflétant la priorité nationale accordée à la sécurisation de l'approvisionnement en eau et à la transformation de l'assainissement.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2028	Cible 2030
Accès eau basique – Urbain	88%	96%	100%
Accès eau basique – Rural	81%	98%	100%
Eau gérée sûrement – Urbain	41%	60%	70%
Eau gérée sûrement – Rural	13%	31%	40%
Accès assainissement basique – Urbain	71%	90%	100%
Accès assainissement basique – Rural	54%	85%	100%
Assainissement géré sûrement – Urbain	28%	43%	50%
Assainissement géré sûrement – Rural	33%	44%	50%
Eaux usées traitées (ODD 6.3.1)	17%	35%	50%
Défécation à l'air libre – Rural	11%	3%	0%
Hygiène basique – National	21%	40%	60%
Rendement réseau SEN'EAU	76%	82%	85%
Personnes suppl. desservies eau basique	—	+3,1 M (cumulé)	+4,9 M (cumulé)
Personnes suppl. assainissement basique	—	+5,5 M (cumulé)	+10,3 M (cumulé)

### 3.2 Cibles — Eau pour l'Alimentation (Pilier 2)

Le Sénégal retient deux des trois piliers de la Stratégie Eau de la Banque mondiale : le Pilier 1 (Eau pour les Populations) et le Pilier 3 (Eau pour la Planète). Le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) n'est pas constitué en pilier autonome du Compact, pour une raison stratégique fondamentale : ses objectifs sont déjà intégralement portés par le Pacte AgriConnect du Sénégal (février 2026), dont l'Action Catalytique 8 cible 320 000 ha d'aménagements hydro-agricoles (GPAS), la réhabilitation des périmètres SAED et SODAGRI, DBRLA, et le développement du FLID (Farmer-Led Irrigation Development) par le solaire et le digital. Le Compact Eau et le Pacte AgriConnect fonctionnent ainsi comme les deux faces d'une même stratégie nationale, le premier sécurisant la ressource et le second optimisant son usage productif. Leur interface est assurée par trois mécanismes explicites décrits à la section 5 (Solutions S6/S7), à la section 7 (feuille de route) et à la section 9 (gouvernance).

### 3.3 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3)

Le Pilier 3 est opérationnalisé par la Solution S4 (GIRE et résilience climatique), qui intègre également le nexus eau-agriculture et les enjeux de coopération transfrontalière.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2028	Cible 2030
Degré GIRE (ODD 6.5.1)	55%	63%	70%
Qualité ambiante masses d'eau (ODD 6.3.2)	44%	55%	65%

Indicateur	Référence 2024	Cible 2028	Cible 2030
Coopération transfrontalière (ODD 6.5.2)	100%	100%	100%
Prélèvement / ressources (ODD 6.4.2)	16%	18%	≤20%
Personnes protégées contre inondations	—	+150 000	+300 000
Sites PGRI opérationnels (sur 7 identifiés)	0	4	7
PPRI adoptés	1 (Lac Rose)	4	7
Piézomètres télétransmis temps réel	~50 (Dakar)	200	500
Code de l'Eau révisé adopté	Non	Oui	—

### 3.3 Indicateurs transversaux

Indicateur transversal	Référence	Cible 2030
Part du budget national allouée à l'eau (%)	~1,5% PIB	≥3% PIB
Investissements privés mobilisés (cumulé)	—	≥ 880 M USD
Emplois créés dans le secteur (dont % femmes)	—	50 000 (40% femmes)
Réduction disparité urbain-rural eau basique	7 points	≤0 points

## PARTIE III — PILIERS STRATÉGIQUES ET SOLUTIONS ÉVOLUTIVES

### 4. Piliers stratégiques du Compact

Le Pacte est structuré autour de deux piliers stratégiques et de quatre Solutions Évolutives qui transforment l'approche projet par projet en dynamiques de changement systémiques. Chaque solution est conçue pour être répliquée, étendue et pérennisée au-delà de la période du Compact.

#### PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS

Le Pilier 1 a pour objectif d'atteindre un niveau national d'accès basique à l'eau potable de 100% et à l'assainissement de 100% d'ici 2030, tout en améliorant sensiblement la proportion de la population bénéficiant de services gérés de manière sûre (55% pour l'eau et 50% pour l'assainissement). La progression de l'accès basique vers les services gérés de manière sûre suppose un séquençage rigoureux des interventions.

Des réformes transversales communes à l'eau et à l'assainissement conditionneront l'ensemble de la trajectoire : (i) la mise en place d'un cadre pérenne de financement de l'exploitation et de la maintenance, adossé à la révision tarifaire (fin du gel en vigueur depuis 2020 en urbain et 2022 en rural) et à la structuration du Fonds Bleu Sénégal (Guichet Privé, Guichet Social, Catégorie Résilience), (ii) le renforcement des capacités institutionnelles des opérateurs (SONES, SEN'EAU, ONAS, OFOR et les DSP ruraux), la transformation de la SONES dans le cadre de la réforme de troisième génération et l'introduction d'un contrat d'affermage dans l'assainissement urbain, et (iii) l'opérationnalisation de la Haute Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau (décision du Conseil interministériel d'août 2024) et le déploiement d'un système de reporting standardisé des indicateurs clés de performance (taux de recouvrement, rendement de réseau, continuité du service, qualité de l'eau, taux de traitement des eaux usées) intégré au tableau de bord de la plateforme Penc'Eau.

Pour l'eau potable, la progression vers des services gérés de manière sûre passera par : l'extension de la couverture et des branchements domiciliaires (accès basique), puis l'amélioration de la continuité et de la pression du service, la réduction des pertes en réseau (rendement de 76% à 85%), la diversification de l'approvisionnement du triangle Dakar-Mbour-Thiès (GTE, dessalement ACWA Power, optimisation Lac de Guiers/PISEA), et la mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble des points de desserte — y compris la résolution de la crise du fluorure dans le bassin arachidier (4-5 mg/l contre 1,5 mg/l norme OMS) par le transfert d'eau depuis Malem Hodar et la solarisation des forages ruraux dans le cadre du modèle OFOR/DSP.

Pour l'assainissement, la progression s'appuiera sur : l'élimination de la défécation à l'air libre en milieu rural (de 11% à 0%) par les approches ATPC, le déploiement de systèmes d'assainissement autonome normés, la structuration de la chaîne complète de gestion des boues fécales (vidange mécanisée, transport, traitement dans les 18 STBV existantes et les nouvelles stations prévues), l'extension des réseaux d'égouts collectifs dans le Grand Dakar (400 km supplémentaires via le PISEA) et les villes secondaires, la réhabilitation des 16 STEP existantes pour atteindre la conformité à la norme de rejet NS-05-061 (seule la STEP de Thiès y parvient aujourd'hui), la mise en service de la STEP de Tivaouane Peulh en PPP (accord IFC-ONAS d'octobre 2025, ~100 M USD), l'achèvement du projet de dépollution de la baie de Hann (184,5 M€, intercepteur 13 km, STEP de Mbao), et le déploiement de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de 600 hectares périurbains — premier pilote d'économie circulaire de l'eau au Sénégal. L'opérationnalisation du principe pollueur-payeur, actée par l'arrêté interministériel de décembre 2024 instaurant la redevance d'assainissement industriel, créera une source de financement endogène à étendre au-delà de la baie de Hann.

Ce séquençage guidera la programmation des investissements, le suivi de performance des contrats SEN'EAU et du futur opérateur PPP assainissement, et le cadre de résultats du Compact.

## Solution S1 : Optimisation des services d'eau et d'assainissement

La Solution S1 vise à rétablir les fondamentaux de la viabilité opérationnelle et financière des services d'eau potable et d'assainissement, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle s'articule autour de cinq leviers interdépendants dont la mise en œuvre conjointe conditionne la réussite de l'ensemble du Compact.

**Levier 1** — Rétablissement de l'équilibre financier du secteur (urbain et rural). Le sous-secteur de l'eau potable urbaine subit un déséquilibre financier structurel lié au gel tarifaire en vigueur depuis 2020 — le deuxième gel dans l'histoire du PPP sénégalais, après celui de 2003 à 2015 qui avait déjà fragilisé le modèle. Ce gel contraint l'État à verser une subvention annuelle de 17 milliards de FCFA à la SONES pour compenser l'écart entre les coûts réels d'exploitation (énergie, produits chimiques, matériaux) et les recettes tarifaires. En milieu rural, le gel tarifaire depuis 2022 fragilise de manière similaire le modèle OFOR : la structure tarifaire, comprenant deux catégories subventionnées (eau productive) et une tranche domestique unique exonérée de TVA, ne dispose pas de mécanisme de péréquation ni d'ajustement automatique aux évolutions économiques. Le Compact s'engage à conduire la restructuration tarifaire pour l'ensemble du secteur d'ici 2027, sur la base d'une étude d'impact social préalable garantissant l'accessibilité pour les ménages vulnérables. La restructuration tarifaire intégrera des mesures explicites de protection de l'accessibilité financière pour les ménages pauvres et vulnérables : (i) le maintien d'une tranche sociale à tarif subventionné pour les consommations inférieures à un seuil de survie (à définir par l'étude d'impact social, typiquement 10-15 m<sup>3</sup>/mois) ; (ii) un programme ciblé de branchements sociaux subventionnés via le Guichet Social du Fonds Bleu Sénégal, financé par les contributions ESG des opérateurs et la péréquation entre zones rentables et déficitaires ; (iii) un mécanisme de tarification progressive qui concentre la hausse sur les tranches de consommation élevées et les usages industriels et commerciaux, épargnant les ménages à faible revenu ; et (iv) un dispositif de suivi de l'accessibilité (ratio facture d'eau / revenu des ménages du premier quintile) intégré au tableau de bord Penc'Eau.

Ces mesures visent à garantir l'acceptabilité sociale de la réforme et à éviter que la fin du gel tarifaire ne se traduise par une régression de l'accès pour les populations les plus démunies.

**Levier 2** — PPP assainissement : STEP de Tivaouane Peulh. L'accord signé en octobre 2025 entre le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, l'ONAS et l'IFC lors du Forum « Invest in Senegal » constitue une première dans le secteur de l'assainissement au Sénégal : l'IFC intervient comme conseil en transaction pour structurer et mettre en concurrence un PPP pour la construction d'une station de traitement des eaux usées à Tivaouane Peulh, en périphérie de Dakar. D'un coût total estimé à environ 100 millions USD, l'infrastructure sera réalisée selon un modèle PPP hybride combinant un financement public apporté par la Banque mondiale dans le cadre du PISEA et un investissement privé estimé entre 38 et 58 millions USD.

Le partenaire privé retenu sera chargé de concevoir, construire, équiper, financer, exploiter et entretenir la station. L'innovation majeure de cette opération réside dans l'intégration d'un volet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) : la station utilisera des procédés de traitement avancés permettant la réutilisation d'une partie des effluents pour l'irrigation dans la vallée de Diender, zone maraîchère stratégique où la surexploitation des nappes menace la productivité agricole. Cette opération pilote est conçue pour être mise à l'échelle dans le cadre d'une stratégie nationale de REUSE. Le Sénégal ne traite aujourd'hui que 17% de ses eaux usées et ne réutilise quasiment rien : le potentiel de REUT, estimé à plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes par jour à l'horizon 2035 si l'ensemble des STEP réhabilitées et nouvelles intègrent un traitement tertiaire, pourrait transformer l'économie de l'assainissement en créant une ressource en eau non conventionnelle à forte valeur ajoutée pour l'agriculture périurbaine. Le modèle PPP de Tivaouane Peulh, s'il réussit, ouvrira la voie à la réplique sur d'autres sites (corridor Dakar-Mbour, Thiès, Saint-Louis, Touba) et alimentera la composante REUT du PISEA (600 hectares irrigués en phase pilote).

**Levier 3** — Transformation de la SONES dans le cadre de la réforme de troisième génération. Le modèle PPP sénégalais a connu deux générations de réformes : la première (1996) a créé la séparation patrimoine (SONES) / exploitation (SDE) / assainissement (ONAS) ; la deuxième (2020) a introduit SEN'EAU comme nouveau fermier avec un actionariat à dominance nationale (55%) et un partenaire technique de référence (SUEZ). L'émergence de producteurs d'eau indépendants — ACWA Power pour le dessalement de la Grande-Côte (400 000 m<sup>3</sup>/jour en PPP), FONSI/SINOHYDRO pour le Grand Transfert d'Eau, et potentiellement d'autres opérateurs sur les transferts régionaux — transforme fondamentalement le paysage institutionnel du secteur. La SONES ne sera plus le producteur unique alimentant un fermier unique : elle devra évoluer vers un rôle d'acheteur en gros (« bulk water purchaser ») et de gestionnaire de réseau de transport, coordonnant plusieurs sources indépendantes dans un système intégré. Cette mutation exige une refonte du cadre contractuel, des modalités de tarification (prix d'achat différenciés selon la source : conventionnelle, dessalée, transférée) et de la gouvernance du système. L'étude de la réforme de troisième génération, en cours, devra définir le nouveau positionnement de la SONES, les mécanismes de coordination inter-producteurs, et le régime juridique applicable aux producteurs indépendants, tout en préservant l'acquis fondamental du modèle sénégalais : la propriété publique du patrimoine.

**Levier 4** — Transformation de l'ONAS par l'introduction d'un contrat d'affermage dans l'assainissement urbain. L'assainissement constitue le sous-secteur le plus en retard : 28% seulement d'accès géré de manière sûre en urbain, 17% des eaux usées traitées, et à peine 4% des effluents conformes à la norme de rejet NS-05-061 — seule la STEP de Thiès atteint ce standard sur les 16 STEP du pays. Les performances opérationnelles de l'ONAS révèlent des faiblesses structurelles profondes : la redevance assainissement adossée à la facture d'eau ne couvre pas les charges d'exploitation, malgré les subventions de l'État. Le Plan Stratégique de Développement (PSD) 2026–2030 de l'ONAS chiffre les besoins d'investissement à 615 milliards de FCFA. La transformation passe par l'introduction d'un contrat d'affermage dans l'assainissement urbain, répliquant le modèle éprouvé SONES/SEN'EAU : un opérateur privé prend en charge l'exploitation et la maintenance des 16 STEP, 18 STBV, 198 stations de pompage et 2 607 km de réseau, sous le contrôle d'une société de patrimoine qui conserve la propriété des actifs.

La redevance d'assainissement industriel instaurée par l'arrêté interministériel de décembre 2024 dans le cadre du projet de dépollution de la baie de Hann — première application opérationnelle du principe pollueur-payeur au Sénégal — constitue une opportunité de financement du modèle PPP, à étendre progressivement à l'ensemble des zones industrielles au-delà de la seule baie de Hann.

**Levier 5** — Opérationnalisation de l'Agence de régulation du secteur de l'eau. Le Conseil interministériel sur l'approvisionnement en eau potable d'août 2024, présidé par le Premier Ministre, a acté la création d'une Haute Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau, dont les projets de textes devaient être soumis au Gouvernement avant fin 2024. Cette décision marque une étape décisive dans la maturation du cadre institutionnel sénégalais : jusqu'à présent, la régulation contractuelle du secteur est assurée par un comité interministériel de suivi sans autonomie, sans moyens propres et sans pouvoir d'arbitrage indépendant. L'émergence des producteurs indépendants, la multiplication des contrats PPP (SEN'EAU pour l'eau potable, futur affermage ONAS, ACWA Power pour le dessalement, FONSI/Sinohydro pour le GTE, DSP ruraux) et la nécessité d'arbitrer les conflits tarifaires rendent indispensable un régulateur autonome, doté des compétences techniques et juridiques pour fixer les tarifs, contrôler la qualité du service, protéger les usagers et garantir l'équité entre opérateurs. L'opérationnalisation effective de cette agence — au-delà de sa seule création juridique — constitue une condition préalable à la réussite de la réforme de troisième génération (Levier 3) et de l'introduction du PPP assainissement (Levier 4). Le Compact s'engage à soutenir le processus de mise en place de l'agence, y compris le renforcement de ses capacités techniques et de son indépendance financière.

## Solution S2 : Investissements bancables pour l'eau et l'assainissement

La Solution S2 constitue le bras armé du Compact pour la mobilisation de capitaux privés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle part d'un constat : les besoins d'investissement du Compact (4,5 milliards USD sur 2025–2030) dépassent très largement la capacité de financement public et concessionnel disponible. La part du secteur privé et des PPP est estimée à 30% du total, un montant qui exige un pipeline structuré de projets bancables capables d'attirer des investisseurs privés nationaux et internationaux. La Solution S2 s'articule autour de quatre leviers, chacun correspondant à une opération ou un programme d'investissement à forte composante privée.

**Levier 1** — Diversification de l'approvisionnement en eau du triangle Dakar-Mbour-Thiès. Ce levier répond à la vulnérabilité stratégique la plus critique du Sénégal : la dépendance quasi exclusive du triangle DMT — 60% de la population, 50% du PIB — à une source unique, le Lac de Guiers, situé à 250 km. Le déficit hydrique projeté de 290 000 m<sup>3</sup>/jour d'ici 2030 impose une diversification sans précédent, reposant sur la coordination de deux méga-projets complémentaires en PPP. Le Grand Transfert d'Eau (GTE), dont l'accord a été signé entre FONSI et Sinohydro en octobre 2024, sécurisera l'approvisionnement de 5 millions de bénéficiaires immédiats (11 millions d'ici 2050) tout en irriguant 12 000 hectares dans la zone des Niayes — un projet de double dividende eau potable/agriculture qui se situe à l'intersection du Compact Eau (Solution S2) et du Pacte AgriConnect (Action Catalytique 8). Le GTE prévoit expressément trois points de piquage pour les usages agro-pastoraux, que le Pacte AgriConnect s'engage à exploiter à travers les Coopératives Agricoles Communautaires (CAC) et les opérateurs d'irrigation privés. Le projet de dessalement ACWA Power Grande-Côte, d'une capacité de 400 000 m<sup>3</sup> par jour en deux phases pour un coût de 800 millions USD en PPP, fonctionnera à 100% d'énergie renouvelable — un atout décisif pour l'éligibilité à la finance climat (Fonds Vert pour le Climat, obligations vertes). La coordination de ces deux méga-projets avec le système existant (KMS3, forages SONES) dans un schéma intégré de production multi-sources constitue un enjeu technique et institutionnel majeur qui renvoie à la réforme de troisième génération de la SONES prévue par la Solution S1 (Levier 3).

**Levier 2** — Nexus Eau/Électricité : Ce levier «nexus Eau/Électricité» pour le développement des énergies renouvelables des infrastructures de production devra être considéré pour tout le secteur de l'eau en milieu urbain comme rural car l'énergie dans le secteur urbain et rural, représente un poids significatif, 30 à 35% des charges d'exploitation, plombant la viabilité financière du secteur de l'eau.

En milieu rural, l'accord signé en octobre 2025 entre le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, l'ONAS et l'IFC lors du Forum « Invest in Senegal » constitue une première dans le secteur de l'assainissement au Sénégal : l'IFC intervient comme conseil en transaction pour structurer et mettre en concurrence un PPP pour la construction d'une station de traitement des eaux usées à Tivaouane Peulh, en périphérie de Dakar. D'un coût total estimé à environ 100 millions USD, l'infrastructure sera réalisée selon un modèle PPP hybride combinant un financement public apporté par la Banque mondiale dans le cadre du PISEA et un investissement privé estimé entre 38 et 58 millions USD.

Le partenaire privé retenu sera chargé de concevoir, construire, équiper, financer, exploiter et entretenir la station. L'innovation majeure de cette opération réside dans l'intégration d'un volet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) : la station utilisera des procédés de traitement avancés permettant la réutilisation d'une partie des effluents pour l'irrigation dans la vallée de Diender, zone maraîchère stratégique où la surexploitation des nappes menace la productivité agricole. Cette opération pilote est conçue pour être mise à l'échelle dans le cadre d'une stratégie nationale de REUSE. Le Sénégal ne traite aujourd'hui que 17% de ses eaux usées et ne réutilise quasiment rien : le potentiel de REUT, estimé à plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes par jour à l'horizon 2035 si l'ensemble des STEP réhabilitées et nouvelles intègrent un traitement tertiaire, pourrait transformer l'économie de l'assainissement en créant une ressource en eau non conventionnelle à forte valeur ajoutée pour l'agriculture périurbaine. Le modèle PPP de Tivaouane Peulh, s'il réussit, ouvrira la voie à la réplique sur d'autres sites (corridor Dakar-Mbour, Thiès, Saint-Louis, Touba) et alimentera la composante REUT du PISEA (600 hectares irrigués en phase pilote).

En milieu urbain, des solutions d'investissements sont en cours ou prévus (exemple: les centrales solaires de SEN'EAU à KMS et Mékhé, les centrales solaires envisagés dans les grands projets de dessalement, GTE, AEP Touba, solarisation des forages ruraux, etc.) pour réduire l'impact de l'énergie dans le modèle de régulation tarifaire.

**Levier 3** — Solarisation des forages ruraux et centrale solaire en PPP. L'énergie représente le premier poste de charges d'exploitation des forages ruraux gérés par les DSP dans le cadre du modèle OFOR. La facture énergétique, combinée au gel tarifaire depuis 2022, menace l'équilibre financier des délégataires, plusieurs d'entre eux opérant à perte. La solarisation des forages offre une solution structurelle : le remplacement des groupes diesel et des raccordements SENELEC par des systèmes de pompage solaire réduit les charges d'exploitation de 40 à 60%, améliore l'autonomie des stations et réduit l'empreinte carbone — rendant ces investissements éligibles à la finance climat. Le projet ROGEP de la Banque mondiale constitue un premier vecteur de déploiement. Mais le Compact propose d'aller au-delà du modèle site par site en explorant la possibilité de réaliser une centrale solaire dédiée en PPP avec la SENELEC, moyennant un tarif préférentiel que la SENELEC accorderait aux DSP pour l'ensemble de leurs consommations. Ce modèle d'agrégation, dans lequel le volume cumulé des forages ruraux crée un effet d'échelle justifiant un tarif négocié, permettrait de réduire significativement le coût de l'énergie pour l'ensemble du sous-secteur rural sans investissement public unitaire par forage. Il suppose un accord-cadre entre le MHA, l'OFOR, la SENELEC et un producteur indépendant d'énergie solaire (IPP), avec une garantie de volume minimale adossée au nombre de forages incorporés dans le périmètre des DSP.

**Levier 4** — PPP de transfert d'eau de Malem Hodar pour le bassin arachidier. Le bassin arachidier, cœur agricole du Sénégal et zone la plus densément peuplée du milieu rural, souffre d'une crise de qualité de l'eau souterraine qui constitue une urgence sanitaire silencieuse. Les aquifères du Paléocène et du Maestrichtien y présentent des concentrations en fluorure atteignant 4 à 5 mg/l — trois fois la norme OMS de 1,5 mg/l — provoquant une fluorose dentaire visible dans les populations rurales et un risque avéré de fluorose osseuse. L'étude en cours de faisabilité d'un transfert d'eau à partir de la zone de captage de Malem Hodar, où le Maestrichtien offre une eau de bonne qualité, ouvre la perspective d'un projet de transfert inter-régional susceptible d'être structuré en PPP. L'opération consisterait à capter l'eau de qualité dans la zone de Malem Hodar, la transporter sur plusieurs dizaines de kilomètres et alimenter les réseaux des DSP du bassin arachidier (régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick, Diourbel).

Le dimensionnement et le montage financier devront intégrer les besoins combinés d'eau potable et d'eau productive (abreuvement du bétail, petite irrigation), en cohérence avec les objectifs du Pacte AgriConnect pour cette zone agro-écologique. Le Compact s'engage à accélérer la livraison de l'étude de faisabilité (2026), la validation de l'APS (2027) et le lancement de l'APD/DAO (2028) pour un démarrage des travaux en 2029.

### Solution S3 : Pérennisation des services ruraux

La réforme OFOR/DSP, lancée en 2014, constitue une avancée majeure pour la professionnalisation de la gestion de l'eau en milieu rural. La Solution S3 vise à la consolider et à l'étendre.

L'optimisation opérationnelle des DSP doit ramener les rendements de réseau de 60-70% à 85%, par la digitalisation de la gestion (télésurveillance, compteurs intelligents), le renouvellement des réseaux vétustes, la formation des opérateurs et la régularisation du recouvrement des redevances versées à l'OFOR.

La résolution de la crise de qualité de l'eau dans le bassin arachidier est une priorité sanitaire. Les aquifères du Paléocène et du Maestrichtien y présentent des teneurs en fluorure atteignant 4 à 5 mg/l, soit trois fois la norme OMS. L'étude de transfert d'eau à partir de la zone de captage de Malem Hoddar, où le Maestrichtien offre une eau de bonne qualité, doit être accélérée.

L'extension de la couverture aux communautés non desservies, la solarisation des forages (en synergie avec le projet ROGEAP de la Banque mondiale), la mutualisation des périmètres urbain/rural, l'intégration des modalités de gestion des ouvrages structurants d'assainissement rural dans les petites villes doivent figurer dans la réflexion sur la 3ème de génération de réformes en cours.

## PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE

### Solutions S6/S7 : GIRE, résilience climatique et Blue Fund Sénégal

Les Solutions S6/S7 s'articulent autour de cinq leviers interdépendantes qui répondent aux lacunes identifiées dans le diagnostic.

**Levier 1** — Gestion intégrée des risques d'inondation (GIRI). La GIRI est une approche qui vise à réduire les risques d'inondations en intégrant les aspects techniques, sociaux, économiques et environnementaux. Elle cherche à apporter une réponse globale au risque d'inondation à travers la connaissance et la gestion de l'aléa, la réduction de la vulnérabilité, la gestion des ouvrages de protection, la mobilisation politique, la coordination et l'intégration de l'ensemble des acteurs concernés. A ce titre, force est de noter que la DPGI est en train de mettre en œuvre le Programme de Renforcement de la Résilience des Inondations au Sénégal. L'objectif est de poursuivre les activités du PGIIS qui définit des solutions structurelles et non structurelles ainsi que les Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) structuré autour de 3 axes : cartes des aléa ; le zonage réglementaire et le règlement : le cas du bassin versant du lac rose.

A cela s'ajoutent les Plans communaux de sauvegardes ou plan de contingences pour les communes. Ainsi, l'Etat est déjà engagé dans la période 2026-2029 à inscrire 14 milliards par année pour réduire le risque et libérer et sécuriser les voies d'eau naturelles de la cartographie des zones inondables et du risque d'inondation au Sénégal. Ce changement de paradigme est en cours : le PGIIS/ DPGI a produit la cartographie nationale du risque (MNT 2 m national, 50 cm sur 7 sites pilotes), renforçant ainsi la connaissance des zones vulnérables exposées au risque d'inondation.

Cette cartographie a permis d'élaborer des PGRI sur six sites prioritaires identifiant 83 000 personnes à protéger dont les travaux sont estimés à 187 milliards de FCFA, le premier PPRI au Lac Rose, et la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) avec 45 actions et 16 indicateurs à l'horizon 2040. Touba, site le plus critique avec 36 milliards de FCFA de dommages annuels et jusqu'à 200 000 personnes exposées, constitue la priorité d'investissement immédiate. Le PROGEP 2 (318 millions USD) financé par la Banque mondiale a déjà protégé 220 000 personnes à Keur Massar.

La réforme du CNGI en CNGRI, l'ancrage juridique des PGRI et PPRI, et la territorialisation de la gestion du risque via des comités locaux complètent le dispositif institutionnel.

**Levier 2** — Renforcement de la GIRE et monitoring des ressources en eau. La DGPRES, institution centrale mais sous-équipée, doit voir ses capacités transformées : passage du réseau de 500 piézomètres à mesures biennuelles vers un système de 500 piézomètres télétransmis en temps réel, déploiement d'une plateforme intégrée de données eau liant quantité, qualité, usages et risques, et élaboration des SDAGE et PGRE pour les principaux bassins nationaux. La feuille de route de la réforme incluant le mécanisme de financement de la GIRE devra être finalisée en 2027. La révision du Code de l'Eau, dans le circuit des approbations depuis 2014, doit être adoptée d'ici 2028. Le Conseil Supérieur de l'Eau, créé en 1997 et jamais opérationnel, doit être réactivé ou remplacé par un mécanisme fonctionnel de gouvernance intersectorielle de la ressource. La Solution S7 intègre également la lutte contre la salinisation des terres, enjeu qui se situe à l'intersection du Compact Eau et du Pacte AgriConnect. L'intrusion saline menace les aquifères côtiers et les zones agricoles du Saloum, de la basse Casamance et du littoral nord. La Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de Ruissellement et de lutte contre la Salinisation des Terres (SNGDERST) piloté par la DBRLA identifie la protection, la récupération et l'exploitation des terres salées comme composante majeure de la maîtrise de l'eau, tandis que le barrage anti-sel de Diama régule la salinité dans le delta du fleuve Sénégal au bénéfice des périmètres irrigués SAED. Le Compact Eau contribue à cet enjeu par le monitoring des aquifères (DGPRES), la protection du Lac de Guiers (PISEA composante A) et le renforcement de la coordination avec l'OMVS pour la gestion de Diama, sécurisant ainsi la base hydrique des aménagements agricoles portés par AgriConnect.

**Levier 3** — Protection des aquifères stratégiques et solutions fondées sur la nature. Le PISEA cible quatre hotspots — Lac de Guiers, littoral Nord, horst de Diass, triangle DMT — pour restaurer l'équilibre quantitatif et qualitatif des aquifères et lacs menacés par la surexploitation et l'intrusion saline. Le projet AFD/AdaptAction de Pout, avec son innovation du « contrat de nappe » pour la recharge des aquifères par des solutions fondées sur la nature, offre un modèle de gouvernance décentralisée et participative à généraliser aux autres zones de captage sous pression.

**Levier 4** — Création du Fonds Bleu Sénégal. Le Fonds Bleu Sénégal (FBS) constitue l'une des innovations les plus structurantes du Compact. Il est conçu comme un mécanisme national de financement mixte et durable (blended finance) dédié au secteur Eau-Assainissement, dont l'ambition est de lever durablement les contraintes de financement qui freinent l'atteinte des ODD 6. À la différence d'un simple fonds climatique sectoriel, le FBS est un agrégateur financier à vocation universelle captant simultanément des ressources concessionnelles, des financements de marché, des contributions privées et des instruments de finance climatique. Son architecture repose sur deux guichets permanents et une catégorie transversale :

- Le Guichet Privé mobilise des ressources à taux bonifiés au profit des opérateurs du secteur (SONES, SEN'EAU, ONAS, délégataires OFOR, futurs opérateurs issus de la réforme de troisième génération). Ses instruments incluent : des prêts concessionnels des DFI (Banque mondiale, BAD, BEI, KfW, AFD, BID, BOAD), des Trust Funds multidonateurs, des plateformes de garanties GBM/MIGA et RSF/IFC pour le rehaussement de crédit, et des émissions d'obligations bleues (Blue Bonds) adossées aux flux de redevances eau de SEN'EAU et aux revenus futurs du PPP assainissement ONAS — premier instrument de dette souveraine labellisé « eau » du Sénégal, programmé à l'horizon 2028.
- Le Guichet Social garantit l'accès équitable des populations vulnérables, conformément au principe « Leave No One Behind ». Financé par les contributions ESG des entreprises du secteur, les subventions de l'État (budget MHA/LPSD) et les ressources non traditionnelles (CDC, IPRES, FNR — investisseurs patients à profil rendement-risque compatible), il couvre les branchements sociaux subventionnés, le programme FDAL/ATPC, l'AEP des centres de santé et établissements scolaires, le traitement des eaux fluorées dans le bassin arachidier, et la péréquation tarifaire entre zones rentables et déficitaires.

La Catégorie Financement Résilience, apport spécifique du Compact Eau, ajoute une dimension climatique transversale financée par le FVC/GCF, le Fonds d'Adaptation, le FEM/GEF et le FONSI. Elle couvre cinq domaines : la gestion intégrée des risques d'inondation (PGRI sur 7 sites), le

renforcement de la GIRE et du monitoring en temps réel des eaux souterraines et des eaux de surface, la protection des aquifères stratégiques et la recharge artificielle, la REUT pour l'irrigation périurbaine, et le dessalement à 100% d'énergie renouvelable (ACWA Power). Le FBS constituera l'outil de mobilisation des financements innovants complémentaires aux sources traditionnelles, avec une cible de capitalisation de 150 millions USD d'ici 2030. L'éligibilité de ce compartiment aux financements climat est renforcée par l'inscription explicite du secteur Eau-Assainissement dans la CDN 3.0 du Sénégal, qui priorise les infrastructures résilientes (bassins de rétention, transferts interbassins, dessalement, REUT) et la GIRE renforcée comme axes d'adaptation. Cette inscription ouvre l'accès aux guichets climat dédiés à l'adaptation et aux mécanismes de suivi-évaluation conjoints MHA/Ministère de l'Environnement prévus par la CDN.

**Levier 5** — Interface Compact Eau/Pacte AgriConnect : gouvernance du nexus eau-agriculture Le Compact Eau établit avec le Pacte AgriConnect un dispositif formel de coordination du nexus eau-agriculture, structuré autour de trois engagements opérationnels.

Le premier engagement du nexus eau-agriculture du Compact prévoit l'élaboration d'un schéma directeur intégré eau-agriculture d'ici 2027, piloté conjointement par le MHA (DGPRE) et le MASAE. Les Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) offrent le cadre institutionnel, géographique et méthodologique idéal pour ancrer cet exercice en 1) Utilisant les UGP comme unités de planification du bilan hydrique agricole, 2) intégrant les règles d'allocation entre usages dans les SDAGE et 3) articulants le schéma directeur avec le SDAGE 2050 de l'OMVS et 4) en s'appuyant sur les Comités de Gestion de l'Eau comme instances de gouvernance.

Ce schéma harmonisera les trajectoires d'investissement hydroagricoles: 200 000 ha irrigués d'ici 2029 selon la LPSAE, 320 000 ha selon la cible GPAS du Pacte AgriConnect. Il quantifiera les besoins en eau associés à chaque palier de développement irrigué, évaluera les capacités de mobilisation (fleuve Sénégal via OMVS, eaux souterraines, Grand Transfert d'Eau), et définira les règles d'allocation entre usages domestiques, agricoles et environnementaux — règles aujourd'hui inexistantes malgré les pressions croissantes. Le schéma sera piloté conjointement par le MHA (DGPRE) et le MASAE, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'OMVS.

Ce schéma directeur devra intégrer les deux échelles de la maîtrise de l'eau agricole : la grande irrigation, portée par les programmes SAED (21 300 ha visés par la LM13 dans la vallée du fleuve Sénégal) et SODAGRI (10 600 ha dans le bassin de l'Anambé et la Casamance), et la petite irrigation locale, dont le potentiel de plus de 5 000 sites de bassins de rétention demeure largement inexploité (environ 220 ouvrages réalisés à ce jour). Le schéma quantifiera les besoins en eau associés à chaque zone agro-écologique — vallée du fleuve Sénégal, zone Sylvo-pastorale, Niayes, bassin arachidier, Casamance et Sénégal Oriental — en évaluant la capacité de mobilisation par source (eaux de surface, eaux souterraines par aquifère, eaux de ruissellement) et les limites d'exploitation durable.

Le schéma directeur prendra en compte les transferts interbassins depuis le barrage de Sambangalou (Phase 2 des Autoroutes de l'Eau, horizon 2031-2040). Le barrage de Sambangalou, en construction à Kédougou dans le cadre du Projet Énergie de l'OMVG (128 MW, réservoir de 3,8 milliards de m<sup>3</sup>), ouvrira à moyen terme la possibilité de transferts interbassins depuis le fleuve Gambie vers le bassin arachidier. Trois branches sont envisagées : depuis Sambangalou, depuis la Koulountou et depuis Bakel, alimentant en eau brute le bassin arachidier déficitaire jusqu'à Thiès. Ce réseau de transfert jouera un triple rôle : (i) sécuriser l'alimentation en eau potable des régions de Kaffrine, Kaolack, Fatick et Diourbel actuellement dépendantes d'aquifères contaminés au fluorure ; (ii) irriguer les terres agricoles du bassin arachidier dans le cadre du GPAS (complémentarité avec AgriConnect) ; et (iii) repousser la langue salée dans le cours inférieur du fleuve Gambie, protégeant les périmètres agricoles gambiens en aval.

Le deuxième engagement concerne les projets de double dividende qui se situent à l'intersection des deux Compacts. Trois projets illustrent cette convergence :

(a) Le Grand Transfert d'Eau (GTE) — inscrit dans le Compact Eau au titre de la Solution S2 (sécurisation de l'approvisionnement DMT) et dans le Pacte AgriConnect via l'Action Catalytique 8 (irrigation de 12 000 ha dans les Niayes). Le GTE prévoit expressément trois points de piquage pour les usages agro-pastoraux, que le Pacte AgriConnect s'engage à exploiter à travers les CAC (Coopératives Agricoles Communautaires) et les opérateurs d'irrigation privés.

(b) Le PISEA Composante REUT — le Compact Eau finance via la Solution S2 la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de 600 hectares périurbains. Ce pilote constitue le premier maillon d'une économie circulaire de l'eau que le Pacte AgriConnect pourra étendre à ses périmètres de proximité urbaine, validant un modèle reproductible à l'échelle du Sahel.

(c) Le programme DREVE — projet régional IDA inscrit dans le portefeuille AgriConnect pour la réhabilitation et la création d'aménagements hydro-agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal. Le DREVE s'articule explicitement avec le PISEA, le premier complétant le volet irrigation que le second sécurise par la gestion de la ressource. Cette complémentarité est conçue par la Banque mondiale dès la conception des deux programmes.

(d) Le portefeuille de mobilisation des eaux de surface de l'OLAC — L'Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC) met en œuvre un programme intégré de mobilisation des ressources en eau de surface qui se situe à la charnière entre le Compact Eau et le Pacte AgriConnect. Trois projets structurants illustrent cette convergence :

- Le PROMOREN (Projet de Mobilisation des Ressources en Eau du Nianija Bolong), lancé officiellement par le Président de la République en février 2025 à Kounghoul, vise à mobiliser 46,6 millions de m<sup>3</sup> d'eau douce par an dans le bassin versant du Nianija Bolong (régions de Kaffrine et Tambacounda) et à stopper l'intrusion des eaux salées en provenance du fleuve Gambie. D'un coût de 36 milliards de FCFA (financé à 92% par la BID), le projet permettra la mise en valeur de 6 000 hectares par campagne, soit 12 000 hectares par an, contribuant directement à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire et à la création de 30 000 emplois dans la zone agro-pastorale du bassin arachidier.
- Le PREFERLO (Projet de Renforcement de la Résilience des Écosystèmes du Ferlo), d'un coût de 156 milliards de FCFA sur quatre ans, prévoit le transfert de 530 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an du Lac de Guiers vers le Ferlo par des canaux à ciel ouvert sur 115 km jusqu'à Linguère. Sa première phase cible la mise en valeur de 86 000 hectares de terres agro-sylvo-pastorales et l'approvisionnement en eau potable des populations du Ferlo.
- Le PREFERLO s'articule avec le PISEA (composante A : sécurisation des eaux du Lac de Guiers exécutée par l'OLAC), le premier ne pouvant fonctionner durablement que si le second garantit la qualité et la quantité des apports du lac.
- Le PREFELAG (Projet de Restauration des Fonctions Écologiques et Économiques du Lac de Guiers), achevé avec une note BAD de 3,25/4, a déjà doublé les apports du fleuve Sénégal vers le Lac de Guiers (de 1,2 à 2,1 milliards de m<sup>3</sup>/an), rendant possibles la valorisation de 30 000 hectares de terres irrigables et la restauration de 20 000 hectares de zones humides. Le PREFELAG constitue le socle sur lequel s'appuient le PISEA, le PREFERLO et, indirectement, l'ensemble des projets qui dépendent de la disponibilité en eau du Lac de Guiers — y compris le GTE.

L'OLAC développe par ailleurs un projet de mobilisation des ressources en eau du Baobolong (régions de Kaolack et Kaffrine), complétant ainsi un maillage territorial des cours d'eau intérieurs couvrant les principales zones agro-pastorales du Sénégal. Ces projets se situent au cœur du nexus eau-agriculture : financés et pilotés sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à travers l'OLAC, leurs résultats en termes de superficies irriguées et d'eau mobilisée sont directement comptabilisés dans les objectifs du Pacte AgriConnect (Action Catalytique 8 — GPAS 320 000 ha).

Le potentiel cumulé des seuls PROMOREN et PREFERLO — 98 000 hectares en première phase — représente près d'un tiers de l'objectif AgriConnect et confirme que la mobilisation des eaux de surface par l'OLAC constitue un levier stratégique de convergence entre les deux Compacts. Le Comité de pilotage du Compact (plateforme Penc'Eau) intégrera le suivi de ces opérations dans les revues croisées semestrielles Compact Eau / Pacte AgriConnect.

Le troisième engagement est la synchronisation des cadres de résultats. Les indicateurs du Compact Eau relatifs à la ressource (ODD 6.4.2 — taux de prélèvement par rapport aux ressources renouvelables ; ODD 6.5.1 — degré GIRE) seront suivis conjointement avec les indicateurs du Pacte AgriConnect relatifs aux superficies irriguées et à la productivité de l'eau agricole.

Le Comité de pilotage du Compact (plateforme Penc'Eau) inclura un représentant permanent du MASAE et de la Delivery Unit AgriConnect, et inversement, le comité conjoint de pilotage AgriConnect associera la CPSCP du MHA. Des revues croisées semestrielles permettront d'ajuster les trajectoires en cas de tension sur la ressource ou d'accélération des objectifs d'irrigation.

Le quatrième engagement est le renforcement de la dimension irrigation et secteur privé dans le nexus eau-agriculture. En effet, il y a lieu d'aller au-delà de l'approche biophysique du nexus eau-agriculture pour intégrer les dimensions opérationnelles de l'irrigation : performance des périmètres, participation du secteur privé et architecture de financement. Le Compact Eau et le Pacte AgriConnect s'engagent conjointement à traiter ces dimensions lors de la revue du Pacte AgriConnect, en intégrant les éléments suivants :

(a) Une distinction des modalités d'irrigation selon les Solutions Évolutives du WSIP — irrigation paysanne/FLID (pompage solaire, digital), petite irrigation (bassins de rétention, DBRLA/PNDIL), modernisation des grands périmètres (SAED, SODAGRI) — avec identification des rôles spécifiques du secteur privé dans chaque modalité et la clarification des fonctions publiques (eau brute, gouvernance, transfert d'eau) versus privées (distribution O&M, chaînes d'approvisionnement, conseil digital, systèmes intra-parcellaires) ;

(b) Une architecture de financement spécifique à l'irrigation : financement basé sur les résultats (RBF) pour les coûts d'adoption, facilités de partage de risque (RSF/IFC) pour les banques locales, et capital patient pour les réseaux de fournisseurs, canalisés à travers le Guichet Privé du Fonds Bleu Sénégal et les instruments AgriConnect (AAP/IFC, lignes de crédit BOAD) ;

(c) L'intégration explicite des eaux souterraines comme ressource d'irrigation — au cœur du projet DREVE — avec des garde-fous (marchés de forage régulés, standards de pompes, recharge artificielle, monitoring digital DGPRES) garantissant la durabilité de l'expansion ;

(d) La mise en place de tables rondes régulières secteur privé dédiées à l'irrigation, associant la Haute Autorité de Régulation (pour les permis d'eau), le MASAE (pour les réformes réglementaires : droits de douane, standards d'équipement, licences), et les opérateurs privés (fournisseurs, agribusiness, institutions financières).

Ces engagements seront formalisés dans un protocole d'accord conjoint MHA-MASAE, annexé au Pacte AgriConnect lors de sa revue, et suivi dans le cadre des revues croisées semestrielles Penc'Eau / AgriConnect.

**Le Genre et l'emploi des jeunes** constituent une dimension transversale à toutes les solutions ci-dessus. L'ensemble des leviers de la Solution S1 intègre des exigences d'inclusion. La réforme tarifaire (S1, levier 1) prévoit une tranche sociale qui bénéficiera prioritairement aux ménages dirigés par des femmes, surreprésentés dans les quintiles de revenu les plus bas. Le programme de branchements sociaux du Guichet Social du Fonds Bleu ciblera explicitement les ménages monoparentaux féminins. La réduction des pertes en réseau (S1, levier 2) et la solarisation des forages ruraux (S2, levier 3) généreront des opportunités d'emploi direct pour les jeunes dans les métiers techniques : techniciens de sectorisation et de détection de fuites, installateurs et maintenanciers solaires, opérateurs de télésurveillance et de digitalisation. Le PPP assainissement (S2, levier 4) créera des emplois dans la chaîne de valeur de l'assainissement — vidange mécanisée, exploitation des STEP et STBV, valorisation des sous-produits (compost, biogaz, REUT) — avec un objectif de 30% de femmes dans les emplois créés. Les contrats de performance des DSP ruraux (S3) incluront des quotas de recrutement local de jeunes techniciens et des programmes de formation continue adossés au Centre de Formation de l'OFOR.

## PARTIE IV — RÉFORMES ET MISE EN ŒUVRE

### 5. Réformes prioritaires

Objectif	Action de réforme	Responsable	Échéance
Viabilité financière	Restructuration tarifaire eau potable (fin du gel depuis 2020)	MHA / SONES / OFOR	2027
Réforme assainissement	Finalisation transaction PPP ONAS (affermage concessif)	MHA / ONAS / IFC	2028
Gouvernance GIRE	Adoption du Code de l'Eau révisé	MHA / Assemblée nationale	2027
ARSE	Agence de régulation du secteur de l'eau opérationnelle	MHA	2027
Gouvernance GIRE	Réactivation du Conseil Supérieur de l'Eau ou organe équivalent	MHA / Primature	2027
Gouvernance GIRE	Finalisation de la feuille de route de la réforme incluant le mécanisme de financement de la GIRE	MHA/DGPRE	2027
Gestion inondations	Réforme du CNGI en CNGRI, ancrage juridique des PGRI/PPRI	MHA / DPGI	2028
Services ruraux	Consolidation modèle OFOR/DSP, intégration assainissement rural	MHA / OFOR / DA	2029
Finance climat	Création du Fonds Bleu Sénégal : étude de faisabilité et structuration juridique (2026-2027), décret de création et gouvernance (2027), capitalisation initiale Guichet Privé + Guichet Social (2028), première émission d'obligations bleues (2029)	MHA / MFB / FONSI / CDC	2028 (décret) ; 2029 (Blue Bonds)
Monitoring	Déploiement plateforme intégrée données eau (DGPRE)	MHA / DGPRE	2028
Coordination	Lancement plateforme Penc'Eau de coordination du Compact	MHA / CPCSP	2026
Nexus eau-agriculture	Schéma directeur intégré eau-agriculture (harmonisation LPSAE/AgriConnect)	MHA / MASAE / BM	2027
	Cadre réglementaire de l'allocation de l'eau entre usages (domestique, agricole, environnemental, industriel) — intégré dans le Code de l'Eau révisé et articulé avec la LOASPH révisée du Pacte AgriConnect	MHA (DGPRE) / MASAE / OMVS	2028

Plusieurs réformes inscrites au Compact ont connu des retards historiques, notamment le Conseil Supérieur de l'Eau (créé en 1997, jamais opérationnalisé) et la révision du Code de l'Eau (dans le circuit depuis 2014). Trois facteurs nouveaux rendent leur aboutissement réaliste dans le calendrier du Compact. Premièrement, le Conseil interministériel sur l'approvisionnement en eau potable d'août 2024, présidé par le Premier Ministre, a donné des instructions formelles avec des échéances précises : soumission des textes de la Haute Autorité de Régulation avant fin 2024 et du nouveau Code de l'Eau avant décembre 2025.

Ces instructions émanent du plus haut niveau de l'exécutif dans le cadre de la Vision Sénégal 2050 — un mandat politique d'une tout autre portée que les initiatives précédentes. Deuxièmement, l'émergence des producteurs d'eau indépendants (ACWA Power, FONSI/Sinohydro) crée une urgence fonctionnelle inédite : sans régulateur autonome et sans cadre juridique actualisé, la coordination d'un système multi-opérateurs est ingouvernable. Le besoin n'est plus théorique. Troisièmement, le conditionnement croisé entre réformes et investissements dans le cadre du PISEA (800 M USD) et du Compact lui-même crée un levier de redevabilité que les initiatives antérieures ne comportaient pas.

## 6. Feuille de route de mise en œuvre

### 6.1 Actions prioritaires (2026–2028)

- Adoption de la restructuration du modèle et plan de rétablissement de l'équilibre financier SONES/SEN'EAU.
- Structuration de la transaction PPP assainissement ONAS avec l'IFC : études de faisabilité, consultation du marché, sélection de l'opérateur.
- Adoption du Code de l'Eau révisé et activation du mécanisme de gouvernance intersectorielle.
- Démarrage des travaux PISEA Phase 1 : assainissement Grand Dakar, restauration Lac de Guiers, premiers pilotes REUT.
- Déploiement de centrales d'énergie renouvelable
- Finalisation du montage financier GTE et lancement des travaux de la première phase.
- Mise en place de la plateforme de coordination Penc'Eau et du Comité de pilotage du Compact.
- Déploiement de 200 piézomètres télétransmis et lancement de la plateforme intégrée de données eau.
- Mise en œuvre des PGRI sur les 4 premiers sites prioritaires (Touba, Lac Rose, Kaolack, Kaffrine).
- Constitution du comité technique conjoint Compact Eau / Pacte AgriConnect (MHA–MASAE–Banque mondiale), première réunion au T3 2026.
- Lancement de l'étude conjointe pour le schéma directeur intégré eau-agriculture, incluant la modélisation des besoins en eau par palier d'irrigation (scénarios 200 000 ha / 320 000 ha) et l'analyse de capacité des sources mobilisables (Lac de Guiers, fleuve Sénégal via OMVS, aquifères Maestrichtien et Continental Terminal, GTE).
- Lancement de l'étude de faisabilité et de structuration juridique du Fonds Bleu Sénégal, incluant la définition de la gouvernance des trois compartiments (Guichet Privé, Guichet Social, Catégorie Financement Résilience), l'identification des sources de capitalisation initiale (DFI, CDC, IPRES, FONSI) et la préparation de la première émission d'obligations bleues.
- Adoption de la nouvelle grille tarifaire de l'hydraulique rurale.
- Aménagement de la réforme du service public en milieu rural avec une meilleure implication des collectivités territoriales dans la gouvernance.

### 6.2 Actions court terme (2028–2030)

- Mise en service progressive du dessalement ACWA Power (Phase 1 : 200 000 m<sup>3</sup>/jour).
- Opérationnalisation du PPP assainissement et début d'exploitation par l'opérateur privé.
- Extension du PISEA aux phases 2–4 (programme total 800 millions USD sur 10 ans).
- Revue à mi-parcours du Compact (2028) et ajustements stratégiques.
- Déploiement à grande échelle des solutions de transfert d'eau pour le bassin arachidier.
- Opérationnalisation du Blue Fund Sénégal et première émission d'obligations bleues.
- Consolidation des 7 PGRI et mise en œuvre de la SNGRI.

- Opérationnalisation du Fonds Bleu Sénégal avec capitalisation initiale de 30 millions USD (2028), montée en charge à 80 millions USD cumulés (2029), et première émission d'obligations bleues adossées aux flux de redevances eau et aux revenus du PPP assainissement ONAS (2029). Cible 2030 : 150 millions USD de capitalisation, portefeuille de projets opérationnel couvrant les trois compartiments.

### 6.3 Responsabilités institutionnelles

Acteur	Rôle
MHA (DH, DA, DGPRE, DPGI, CPCSP)	Ministère chef de file, pilotage stratégique, coordination sectorielle, secrétariat du Compact (Penc'Eau)
SONES / SEN'EAU	Exécution Pilier 1 eau potable urbaine, programme NRW, réforme tarifaire
ONAS	Exécution réforme assainissement, patrimoine, transition PPP
OFOR	Exécution Pilier 1 eau potable rurale, supervision DSP, extension couverture
DGPRE	Exécution Pilier 3 GIRE, monitoring aquifères et eaux de surface, plateforme données eau
DPGI / ADM	Gestion intégrée des risques d'inondation, PROGEP, SNGRI
OLAC	Protection Lac de Guiers, mobilisation eaux de surface, GTE
MFB	Allocation budgétaire, garanties souveraines pour PPP
Collectivités territoriales	Mise en œuvre locale, PDA, comités de bassin
Banque mondiale / IFC	Appui technique et financier, PISEA, transaction PPP ONAS, PROGEP
Partenaires bilatéraux (AFD, BEI, BAD, BID)	Co-financement, assistance technique sectorielle
Secteur privé (ACWA Power, Sinohydro, DSP)	Investissements PPP, exploitation, innovation

## 7. Financement du Compact

### 7.1 Besoins d'investissement totaux

Le coût total estimé pour que le Sénégal atteigne ses cibles ODD 6 d'ici 2030 s'élève à environ 4,5 milliards USD, soit 730 millions USD par an sur la période 2025–2030. Ce montant est cohérent avec les 4 183 milliards de FCFA de la LPSD 2025–2029 et représente environ 1,5 à 2% de l'effort continental africain estimé à 30–50 milliards USD par an.

Secteur	Coût estimé (Mds USD)	Part
Production et traitement eau potable	1,05	24%
Réseaux et canalisations eau potable	0,95	21%
Assainissement collectif (STEP + réseaux)	1,60	36%
Assainissement autonome (latrines, vidange)	0,80	17%
Accompagnement des réformes, de la GIRE et renforcement des capacités	0,1	2%
TOTAL	4,50	100%

Fait saillant : l'assainissement représente 54% des besoins totaux (2,4 milliards USD), confirmant son statut de défi le plus sous-financé du secteur. L'eau potable absorbe 46% (2 milliards USD), dont près de la moitié pour les méga-projets de diversification (dessalement ACWA Power, GTE).

## 7.2 Sources de financement

Source	Part	Montant indicatif (Mds USD)	Instruments
État du Sénégal	20%	0,88	Budget d'investissement national, revenus pétroliers/gaziers, redevances eau
Banque mondiale / BAD	30%	1,32	IDA (PISEA, PROGEP, DREVE), prêts concessionnels BAD
Partenaires bilatéraux	20%	0,88	AFD, BEI, BID, KfW, JICA, UE — prêts et subventions
Secteur privé / PPP	30%	1,32	ACWA Power (dessalement), GTE/FONSIS, affermage ONAS, DSP ruraux

Le Fonds Bleu Sénégal est conçu comme l'agrégateur financier transversal à ces quatre sources. Le Guichet Privé capte les financements DFI et les capitaux de marché (Blue Bonds).

Le Guichet Social mobilise les subventions de l'État, les contributions ESG des opérateurs et les investisseurs institutionnels patients (CDC, IPRES, FNR). La Catégorie Résilience accède aux financements climat internationaux (FVC, Fonds d'Adaptation, GEF). Cette architecture permet au FBS de servir de passerelle entre les quatre sources du Compact, réduisant la fragmentation des financements et créant des synergies entre investissement commercial, inclusion sociale et adaptation climatique.

## 7.3 Appel à partenariat et financements innovants

Le Compact identifie quatre fenêtres d'investissement prioritaires pour les partenaires :

- **Finance climat** : le dessalement ACWA Power (100% renouvelable) et les solutions fondées sur la nature (modèle Pout) sont éligibles au FVC, au Fonds d'Adaptation et au GEF. Le potentiel mobilisé est estimé à 300–500 millions USD. Ces instruments seront canalisés à travers la Catégorie Financement Résilience du Fonds Bleu Sénégal, qui servira de véhicule d'accès aux guichets FVC, Fonds d'Adaptation et FEM pour l'ensemble des projets éligibles du Compact. L'alignement du Pacte avec la CDN 3.0, qui intègre le secteur Eau-Assainissement comme pilier d'adaptation, renforce la bancabilité climatique de ces investissements et facilite l'accès aux guichets dédiés du FVC, du Fonds d'Adaptation et du FEM.
- **Obligations bleues** : le Guichet Privé du Fonds Bleu Sénégal structurera des obligations bleues adossées aux flux de redevances eau générés par SEN'EAU (estimés à 40-50 milliards de FCFA/an) et aux revenus futurs du PPP assainissement ONAS, ciblant les investisseurs ESG institutionnels internationaux et les marchés des assurances. Ces titres, programmés à l'horizon 2029, constitueront le premier instrument de dette souveraine labellisé « eau » du Sénégal, ouvrant le secteur aux capitaux de marché sur des maturités longues (15-20 ans).
- **Blended finance** : les plateformes de garanties GBM/MIGA pour les investissements PPP (dessalement, ONAS) et les lignes de crédit IFC pour l'irrigation (AgTech, pompage solaire) constituent des instruments de mobilisation du capital privé complémentaires.

- Une quatrième fenêtre concerne les investissements à double dividende eau-agriculture. Le GTE (12 000 ha irrigués + sécurisation AEP), le PISEA–REUT (600 ha d'irrigation par eaux usées traitées) et les projets DREVE/SRV de réhabilitation hydro-agricole constituent des opportunités pour les financements qui ciblent simultanément la sécurité alimentaire et la sécurité hydrique — notamment la facilité AAAP de l'IFC, les plateformes de garanties GBM/MIGA pour les PPP irrigation, les financements climat (FVC, FEM) pour la solarisation des systèmes de pompage, et le RSF (Risk Sharing Facility) de l'IFC pour les lignes de crédit irrigation via la BOAD et les banques commerciales sénégalaises, comme le prévoit l'Action Catalytique 8 du Pacte AgriConnect.
- La redevance pollueur-payeur constitue aussi une source de financement endogène complémentaire aux quatre sources existantes (État, BM/BAD, bilatéraux, secteur privé), avec un potentiel de mobilisation à chiffrer dans le cadre de l'étude de faisabilité du PPP ONAS.

## PARTIE V — GOUVERNANCE, SUIVI ET REDEVABILITÉ

### 8. Coordination, mise en œuvre et partenariats

La gouvernance du Compact s'appuie sur la plateforme nationale Penc'Eau, structure de coordination multi-acteurs placée sous l'autorité du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Le dispositif comprend :

- Un Comité de pilotage du Compact au niveau ministériel (Primature à travers le BOCS (Bureau Opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes), MHA, MFB, MASAE, Ministère de l'Environnement), réunion semestrielle.
- Un Groupe de travail technique inter-structure (SONES, ONAS, OFOR, DGPRES, DPGI, OLAC, SAED, SODAGRI et DBRLA) assurant le suivi opérationnel trimestriel sous la coordination de la CPSCP.
- Un espace de concertation avec la société civile (POSCEAS-CONGAD, ASUFOR, organisations de femmes et de jeunesse), les collectivités territoriales et les communautés.
- Un cadre de partenariat public-privé associant les opérateurs (SEN'EAU, ACWA Power, DSP ruraux) au suivi des indicateurs de performance.
- Une coordination avec les initiatives régionales (OMVS, OMVG) et les plateformes globales SWA (Sanitation and Water for All).
- Un mécanisme formel de coordination Compact Eau / Pacte AgriConnect, assurant la représentation réciproque du MHA dans le comité de pilotage AgriConnect et du MASAE (avec sa Delivery Unit) dans la plateforme Penc'Eau. Des revues croisées semestrielles porteront spécifiquement sur le bilan hydrique national, l'avancement des aménagements hydro-agricoles GPAS, et la cohérence entre prélèvements agricoles et capacité de la ressource. Ce mécanisme vise à éviter l'écueil historique du Sénégal : des cibles d'irrigation définies sans quantification préalable des besoins en eau associés ni des limites de la ressource disponible.

### 9. Suivi, évaluation et redevabilité

#### 9.1 Cadre de suivi-évaluation

Le suivi du Compact s'appuie sur un tableau de bord national des indicateurs EHA, piloté par la CPSCP et aligné sur le cadre de monitoring de l'ODD 6 (JMP, GLAAS, AQUASTAT) et sur les indicateurs de la Banque mondiale. La fréquence de suivi est trimestrielle pour les indicateurs opérationnels, annuelle pour les indicateurs de résultats, et bi-annuelle pour les indicateurs d'impact. Des rapports périodiques publics seront produits, avec une revue à mi-parcours en 2028 et une évaluation finale en 2030.

Le suivi du Fonds Bleu Sénégal sera intégré au tableau de bord Penc'Eau avec trois indicateurs spécifiques : capitalisation cumulée par guichet (M USD), nombre de projets financés, et montant des obligations bleues émises. Le FBS publiera un rapport annuel d'impact aligné sur les principes ICMA (International Capital Market Association) pour les obligations thématiques.

## 9.2 Systèmes d'information

Le Compact accélère le déploiement du système d'information sectoriel (MIS eau) sous coordination de la CPCSP, intégrant les données des collectivités et des opérateurs via des tableaux de bord nationaux accessibles en ligne. Les technologies SIG seront utilisées pour le suivi de l'accès territorial, et la plateforme intégrée de données eau (DGPRES) sera interconnectée avec le géoportail développé par le PGIIS et l'application mobile Moytou Mbeund.

## 9.3 Responsabilité mutuelle

Le cadre de redevabilité prévoit des revues sectorielles conjointes annuelles (État, PTF, société civile), des rapports de progrès soumis aux partenaires (Banque mondiale, SWA), la publication ouverte des données et des résultats (« budget ouvert eau »), et un mécanisme de traitement des réclamations des usagers.

# 10. Gestion des risques

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation	Responsable
Retard dans la restructuration du modèle tarifaire	Élevée	Critique	Dialogue politique soutenu; étude d'impact social préalable ; tranche sociale protégée ; tarification progressive ; suivi accessibilité via Penc'Eau	MHA / MFB
Retard transaction PPP ONAS	Moyenne	Élevé	Appui technique IFC renforcé, révision cadre juridique	MHA / IFC
Non-décaissement budget national	Élevée	Critique	Mécanismes de suivi budgétaire, Blue Fund comme levier complémentaire	MFB / MHA
Sécheresse extrême (Lac de Guiers)	Moyenne	Critique	Diversification accélérée (ACWA Power, GTE), PISEA composante A	SONES / OLAC
Inondations majeures	Élevée	Élevé	SNGRI, PGRI opérationnels, système d'alerte SAPI/PERIDAK	DPGI / ADM
Faible maintenance infrastructures	Élevée	Élevé	Contrats de performance PPP, fonds de renouvellement	SONES / ONAS
Coordination insuffisante eau-agriculture	Moyenne	Moyen	Schéma directeur intégré, comité Pacte/AgriConnect	MHA / MASAE
Risque fiduciaire et gouvernance	Moyenne	Élevé	Transparence marchés publics, audits indépendants, budget ouvert eau	MFB / ARMP

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation	Responsable
Prélèvements agricoles excédant la capacité de recharge des aquifères (conflit eau potable / irrigation dans les Niayes et la vallée du fleuve)	Élevée	Critique	Schéma directeur intégré eau-agriculture (2027), cadre d'allocation dans le Code de l'Eau révisé, monitoring DGPRE temps réel, coordination OMVS pour les débits réservés. intégration des données SNGDERST/PNDIL dans la plateforme de données eau de la DGPRE ; coordination DBRLA–DGPRE pour le suivi des 5 000+ sites potentiels de bassins de rétention, de vallées et bas-fons et leur impact sur la recharge des nappes	MHA (DGPRE) / MASAE / OMVS

## PARTIE VI — DISPOSITIONS FINALES ET SIGNATURE

### 11. Dispositions finales

Le présent Compact National pour la Sécurité de l'Eau engage l'État du Sénégal à mettre en œuvre l'ensemble des réformes, investissements et mécanismes de suivi qui y sont décrits, dans le respect des principes de responsabilité mutuelle avec les partenaires techniques et financiers.

Le Compact revêt un caractère évolutif. Une revue à mi-parcours sera conduite en 2028, pouvant donner lieu à des ajustements des cibles, des échéances ou du cadre financier en cas de choc majeur (climatique, économique, sécuritaire). Il s'articule avec les autres Compacts sectoriels, notamment le Pacte AgriConnect (alimentation) et les engagements énergétiques nationaux.

Le Compact entre en vigueur à la date de sa signature officielle lors des Spring Meetings FMI–Banque mondiale d'avril 2026.

## 12. Page de signature

\_\_\_\_\_  
Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement

\_\_\_\_\_  
Ministre des Finances et du Budget

Fait à ....., le \_\_\_\_ avril 2026

# ANNEXE 1

## NOTE ANALYTIQUE DE COMMENTAIRE DE LA MATRICE D'ARTICULATION STRATÉGIQUE

### 1. Objet et portée de la matrice

La présente matrice vise à documenter et à rendre visible l'articulation entre le Compact National pour la Sécurité de l'Eau 2026–2030 (ci-après « le Compact »), préparé dans le cadre de l'initiative Water Forward de la Banque mondiale, et les trois principaux référentiels stratégiques nationaux qui structurent l'action publique de l'Etat du Sénégal :

1. l'Agenda National de Transformation : Vision Sénégal 2050 ;
2. le Schéma National de Développement (SND) 2025-2029 ;
3. la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) Eau et Assainissement 2025–2029 du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

L'exercice répond à un triple impératif : démontrer la cohérence programmatique du Compact avec les priorités souveraines du Sénégal, faciliter son appropriation par les institutions nationales, et constituer un outil de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

### 2. Architecture du Compact : Piliers et Solutions Évolutives

Le Compact est structuré autour de deux piliers stratégiques issus de la stratégie Water Forward de la Banque mondiale, auxquels correspondent quatre Solutions Évolutives :

**Pilier 1 — Eau pour les Populations** : trois solutions lui sont rattachées.

- S1 — Optimisation des services d'eau et d'assainissement (réforme tarifaire, PPP assainissement ONAS, Réforme 3G) ;
- S2 — Investissements bancables : dessalement ACWA Power Grande-Côte (300 000–400 000 m<sup>3</sup>/j), Grand Transfert d'Eau (GTE), PISEA (800 M USD) ;
- S3 — Pérennisation des services ruraux (consolidation OFOR/DSP, qualité eau bassin arachidier, ATPE).

**Pilier 3 — Eau pour la Planète** : une solution intégrée lui est dédiée.

- S6/S7 — GIRE, résilience climatique et Blue Fund : gestion des inondations, renforcement DGPPE, protection aquifères, Fonds Bleu, nexus eau-agriculture.

Le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) est couvert par le Pacte AgriConnect de la Banque mondiale, avec lequel le Compact Eau établit un mécanisme formel de coordination — le Comité technique conjoint MHA-MASAE — et des projets à double dividende (GTE, PISEA-REUT, DREVE).

### 3. Lecture de la matrice : points saillants de l'articulation

#### 3.1 Ancrage fort dans la Vision Sénégal 2050

La Vision 2050 positionne l'eau comme condition de la souveraineté alimentaire, de la résilience climatique et de l'équité territoriale. Le Compact en est la déclinaison opérationnelle dans le secteur hydrique : l'accès universel à l'eau potable (ODD 6.1), la transformation de l'assainissement urbain (ODD 6.2), et la sécurisation des ressources en eau face au stress hydrique croissant (1 700 m<sup>3</sup>/habitant/an à l'horizon 2030) y répondent directement. La mobilisation de 4,5 milliards USD sur 2026–2030 (soit 1,5 à 2 % du PIB annuel) traduit l'ambition transformationnelle attendue par ce référentiel de long terme. Le leadership du Sénégal au sein de l'AMCOW, valorisé dans le Compact, s'inscrit également dans la dimension panafricaine de la Vision 2050.

#### 3.2 Convergence précise avec la SND 2025–2029

Le Schéma National de Développement constitue le cadre quinquennal de mise en œuvre de la Vision 2050. L'horizon temporel du Compact (2026–2030) est rigoureusement aligné sur celui du SND. Les cinq axes structurants du SND trouvent chacun une résonance directe dans le Compact : (i) la transformation économique via l'agriculture irriguée et l'économie circulaire de l'eau ; (ii) le capital humain via l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme déterminants de santé ; (iii) la gouvernance via la réforme institutionnelle (ARSE, Réforme 3G, Code de l'Eau) ; (iv) la résilience climatique via le Blue Fund et la GIRE ; (v) l'équité territoriale via la pérennisation des services ruraux et le rééquilibrage tarifaire.

Le Compact représente ainsi une très bonne contribution sectorielle au SND dans le domaine de l'infrastructure.

### 3.3 Déclinaison directe et complète de la LPSD 2025–2029

L'alignement avec la LPSD est le plus étroit et le plus documenté. La LPSD constitue le cadre sectoriel de référence du MHA pour la période 2025–2029, avec une enveloppe estimée à 4 183 milliards FCFA, cohérente avec les 4,5 milliards USD du Compact. Chacun des axes de la LPSD est couvert par au moins une Solution Évolutive du Compact. De manière significative, les réformes prioritaires du Compact (révision tarifaire, réforme assainissement, révision du Code de l'Eau, activation du Conseil Supérieur de l'Eau, ARSE) sont toutes inscrites dans la LPSD, confirmant que le Compact amplifie et accélère des engagements sectoriels préexistants plutôt qu'il n'en crée de nouveaux. Le dispositif de gouvernance du Compact (la plateforme Penc'Eau) est lui-même conçu comme le mécanisme de suivi unifié de la LPSD.

## 4. Implications stratégiques et recommandations

Ces implications méritent une attention particulière des décideurs :

4. **Utiliser la matrice comme outil de mobilisation des ressources.** La démonstration explicite de l'alignement stratégique renforcera la crédibilité du Compact auprès des partenaires financiers bilatéraux (AFD, BAD, BEI, UE, JICA, etc.) et des fonds climatiques (FVC, GEF), pour lesquels la cohérence avec les politiques nationales est un critère d'éligibilité.
5. **Faire de la plateforme Penc'Eau l'interface unique de suivi des trois référentiels.** En intégrant dans son tableau de bord non seulement les indicateurs ODD 6 mais aussi les indicateurs SND et LPSD, la CPCSP évitera la dispersion des efforts de reporting et renforcera la redevabilité envers toutes les parties prenantes.
6. **Anticiper les arbitrages intersectoriels avec le Pacte AgriConnect.** L'eau agricole représentant 82% des prélèvements, la coordination avec le MASAE via le schéma directeur intégré eau-agriculture (attendu en 2027) sera déterminante pour la cohérence globale de l'action publique.
7. **Mettre à jour la matrice lors des revues annuelles.** La matrice est un outil vivant. Son actualisation annuelle (notamment lors des revues sectorielles conjointes prévues par la LPSD) permettra de tracer l'évolution des contributions du Compact aux cibles nationales et d'identifier les écarts à combler sans une duplication des mécanismes de monitoring.

## Articulation des Solutions Évolutives du Compact Eau avec les Référentiels Stratégiques Nationaux

Solutions Évolutives du Pacte Eau	Pilier Water Forward	Contenu & Objectifs Principaux	VISION SÉNÉGAL 2050 (Agenda National de Transformation)	SCHÉMA NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (SND) 2025–2029	LPSD EAU & ASSAINISSEMENT 2025–2029 (MHA)
<b>S1 Optimisation des services d'eau et d'assainissement</b>	<b>PILIER 1 Eau pour les Populations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réforme tarifaire</b> : fin des gels en vigueur depuis 2020 ; rétablissement équilibre financier SONES/SEN'EAU ; OFOR/DSP rurales, réduction subventions État (-25 M USD/an)</li> <li>• <b>PPP Assainissement ONAS</b> : transaction IFC pour concession privée ; traitement de 28% → 60% eaux usées urbaines</li> <li>• <b>Réforme 3G</b> : harmonisation gestion eau urbaine/rurale ; ARSE ; révision Code de l'Eau (en attente depuis 2014)</li> <li>• <b>NRW</b> : rendement réseau 76% → 85% ; compteurs intelligents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Axe Équité et accès universel : droit à l'eau comme droit fondamental</li> <li>✓ Axe Gouvernance : modernisation cadre réglementaire, régulation indépendante (ARSE)</li> <li>✓ Axe Partenariat : mobilisation secteur privé national et international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Axe Transformation structurelle : durabilité financière des services publics</li> <li>→ Axe Capital humain : accès eau/assainissement = déterminants de santé</li> <li>→ Axe Bonne gouvernance : réforme institutionnelle, PPP, régulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>LPSD Axe 1</b> : Amélioration accès et qualité service eau potable urbaine</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 3</b> : Amélioration gouvernance et durabilité financière</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 4</b> : Transformation assainissement urbain — ODD 6.2</li> <li>✓ Budget LPSD : enveloppe eau potable urbaine = composante principale des 4 183 Mds FCFA</li> </ul>
<b>S2 Investissements bancables pour l'eau et l'assainissement</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dessalement ACWA Power</b> : Grande-Côte 300 000–400 000 m<sup>3</sup>/j (100% renouvelable) ; sécurisation triangle DMT (60% pop., 80% conso.)</li> <li>• <b>Grand Transfert d'Eau (GTE)</b> : Lac de Guiers → DMT ; double dividende eau potable + irrigation (4320 ha ha)</li> <li>• <b>PISEA</b> : 800 M USD (10 ans) ; Phase 1 : 200 M USD approuvés juin 2024 ; assainissement Grand Dakar, restauration Lac de Guiers, REUT 600 ha</li> <li>• <b>Cibles</b> : eau gérée en sécurité : urbain 50%→70% ; rural 20%→40% ; traitement eaux usées 28%→60%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Axe Souveraineté : sécurisation approvisionnement stratégique, réduction dépendance lac de Guiers</li> <li>✓ Axe Transition climatique : dessalement 100% renouvelable, finance verte</li> <li>✓ Axe Compétitivité : infrastructure de classe mondiale, attractivité investisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Axe Infrastructures stratégiques : Grands projets eau structurants pour l'économie nationale</li> <li>→ Axe Transition énergétique : synergie dessalement-énergie renouvelable</li> <li>→ Axe Financement : mobilisation IDA, IFC, MIGA, obligations bleues (Blue Bond)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>LPSD Axe 1</b> : Sécurisation alimentation en eau DMT — priorité absolue</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 4</b> : Infrastructure assainissement Grand Dakar (PISEA)</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 5</b> : Financement innovant : blended finance, plateformes de garanties GBM/MIGA, fonds climatiques</li> <li>✓ Cohérence enveloppe financière LPSD (4 183 Mds FCFA ≈ 4,5 Mds USD Compact)</li> </ul>
<b>S3 Pérennisation des services ruraux</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Consolidation OFOR/DSP</b> : extension délégation (42%→ &gt;60% SAEP gérés) ; optimisation opérationnelle rendement 60–70%→85%</li> <li>• <b>Qualité eau bassin arachidier</b> : traitement fluorures (4–5 mg/L → norme OMS 1,5 mg/L) ; transfert eau bassin vers zones déficitaires</li> <li>• <b>Assainissement rural</b> : fin défécation à l'air libre (DAL) ; ATPC ; accès amélioré 54%→70%</li> <li>• <b>Digitalisation</b> : télésurveillance, compteurs intelligents, MIS eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Axe Équité territoriale : réduction fracture rurale/urbaine dans l'accès aux services d'eau</li> <li>✓ Axe Santé publique : élimination maladies liées à l'eau (fluorose, choléra, maladies diarrhéiques)</li> <li>✓ Axe Numérique : digitalisation gestion services essentiels en milieu rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Axe Capital humain rural : eau et assainissement comme infrastructure de développement humain</li> <li>→ Axe Décentralisation : renforcement rôle collectivités territoriales dans gestion eau</li> <li>→ Axe Compétitivité agricole : eau de qualité comme intrant productif rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>LPSD Axe 2</b> : Amélioration accès eau potable milieu rural — cible LPSD : accès universel 2030</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 4</b> : Assainissement rural : ATPE, fin DAL, latrines améliorées</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 3</b> : Réforme OFOR/DSP — modèle de référence africain de professionnalisation gestion eau rurale</li> <li>✓ Transfert eau bassin arachidier : inscrit dans LPSD comme priorité sanitaire urgente</li> </ul>

Solutions Évolutives du Pacte Eau	Pilier Water Forward	Contenu & Objectifs Principaux	VISION SÉNÉGAL 2050 (Agenda National de Transformation)	SCHÉMA NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (SND) 2025–2029	LPSD EAU & ASSAINISSEMENT 2025–2029 (MHA)
<p><b>S6 / S7 GIRE, Résilience climatique et Blue Fund Sénégal</b></p>	<p><b>PILIER 3 Eau pour la Planète</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gestion inondations</b> : CNGRI (réforme CNGI), PGRI sur 7 sites (Touba, Lac Rose, Kaolack...), SAPI/PERI-DAK, SNGRI</li> <li>• <b>Renforcement GIRE</b> : réseau piézomètres 500→1 200 ; SDAGE ; plateforme données eau ; PAGIRE révisé ; ODD 6.5.1 : 55%→70%</li> <li>• <b>Protection aquifères</b> : 4 hotspots (Lac de Guiers, littoral Nord, horst de Diass, DMT) ; recharge artificielle ; solutions NbS</li> <li>• <b>Blue Fund Sénégal</b> : 3 fenêtres (résilience climatique, NbS, économie circulaire eau) ; obligations bleues ; FVC/GEF (300–500 M USD)</li> <li>• <b>Nexus eau-agriculture</b> : Schéma directeur intégré eau-agri (2027) ; comité conjoint MHA-MASAE ; GTE, PISEA-REUT, DREVE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Axe Résilience climatique</b> : adaptation au stress hydrique, gestion ressources rares</li> <li>✓ <b>Axe Souveraineté alimentaire</b> : nexus eau-agriculture, irrigation productive</li> <li>✓ <b>Axe Environnement</b> : protection écosystèmes aquatiques, biodiversité, qualité ressources</li> <li>✓ <b>Axe Leadership africain</b> : ODD 6.5.2 = 100% coopération transfrontalière (OMVS, OMVG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Axe Résilience et adaptation</b> : réduction vulnérabilité aux inondations (–10% PIB/an)</li> <li>→ <b>Axe Finance innovante</b> : Blue Fund, obligations bleues, blended finance climatique</li> <li>→ <b>Axe Souveraineté alimentaire</b> : gouvernance nexus eau-agriculture, SSA 2025–2034</li> <li>→ <b>Axe Environnement</b> : GIRE, protection aquifères, solutions fondées sur la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>LPSD Axe 5</b> : GIRE — renforcement DGPRES, monitoring ressources, SDAGE, PAGIRE</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 6</b> : Gestion risques inondations — PGRI, SNGRI, SNGDERST, adaptation CC</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 5</b> : Finance climatique — Blue Fund comme véhicule de financement secteur eau</li> <li>✓ <b>LPSD Axe 7</b> : Coopération transfrontalière OMVS/OMVG — gestion partagée ressources communes</li> <li>✓ <b>Nexus eau-agriculture</b> : coordination LPSD-LPSAE via schéma directeur conjoint</li> </ul>

**LÉGENDE** : ✓ contribution directe → contribution transversale Sources : Compact Eau BM (mars 2026) | Vision Sénégal 2050 | SND 2025–2029 | LPSD MHA 2025–2029 | ODD 6 (JMP/GLAAS)

## ANNEXE 2

### SYNTHÈSE DU RAPPORT DIAGNOSTIC PAYS

#### Contexte et enjeux de sécurité hydrique

Le Sénégal (18,7 millions d'habitants, croissance démographique de 2,7%/an) fait face à un défi hydrique composé qui menace sa trajectoire de développement. Les ressources en eau renouvelables, estimées entre 22,5 et 25 milliards de m<sup>3</sup>, placent le pays en dessous du seuil de stress hydrique de 1 700 m<sup>3</sup>/habitant/an défini par la FAO. D'ici 2050, la disponibilité en eau douce devrait diminuer de 50%, se rapprochant dangereusement du seuil critique de 500 m<sup>3</sup>/habitant/an. Le triangle Dakar-Mbour-Thiès concentre 60% de la population nationale et 50% du PIB mais dépend de manière quasi-exclusive du Lac de Guiers, situé à 250 km. Le coût économique de l'insécurité hydrique est estimé à plus de 10% du PIB par an, englobant les pertes d'approvisionnement, les dommages d'inondation, la morbidité hydrique et le manque à gagner agricole.

Le secteur s'inscrit dans l'Agenda National de Transformation Sénégal 2050 et sa déclinaison opérationnelle (SND 2025–2029). La Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2025–2029 constitue le cadre d'investissement de référence avec un budget estimé à 4 183 milliards de FCFA (~3 milliards USD).

#### Diagnostic par pilier — Eau pour les Populations

**Eau potable urbaine** : Le modèle PPP SONES/SEN'EAU, référence en Afrique subsaharienne depuis 30 ans, est fragilisé par le gel tarifaire en vigueur depuis 2020, qui nécessite une subvention annuelle de 17 milliards de FCFA. Le rendement de réseau a chuté de 79% (2020) à 76% (2023) contre un objectif contractuel de 85%. L'accès basique atteint 95% (JMP), mais seulement 27% de la population urbaine dispose d'une eau gérée de manière sûre. Le déficit hydrique du triangle DMT atteindra 290 000 m<sup>3</sup>/jour d'ici 2030, justifiant une stratégie de diversification sans précédent : Grand Transfert d'Eau (GTE), dessalement ACWA Power (400 000 m<sup>3</sup>/jour, 800 M USD en PPP), et optimisation du système Lac de Guiers via le PISEA.

**Eau potable rurale** : La réforme OFOR/DSP a porté l'accès basique au-delà de 80%, mais les rendements de réseau oscillent entre 60 et 70%, et les aquifères du bassin arachidier présentent des concentrations en fluorure atteignant 4–5 mg/l (trois fois la norme OMS), provoquant une fluorose dentaire visible dans les populations rurales.

**Assainissement — le défi le plus critique** : Seulement 28% de la population urbaine accède à un assainissement géré de manière sûre, 17% des eaux usées sont traitées, et à peine 4% des effluents traités respectent la norme de rejet NS-05-061 (seule la STEP de Thiès y parvient). Le PSD 2026–2030 de l'ONAS chiffre les besoins à 615 milliards de FCFA. La réforme PPP, relancée avec l'appui IFC/Banque mondiale (mandat signé en octobre 2025), vise à répliquer le modèle SONES/SEN'EAU. En milieu rural, l'assainissement reste un angle mort : 54% d'accès amélioré mais 33% seulement géré de manière sûre, 11% de défécation à l'air libre persistante, et aucun opérateur dédié ni redevance structurée.

#### Diagnostic — Eau pour l'Alimentation

L'agriculture représente 82% des prélèvements en eau mais demeure pluviale à 95%. Seuls 130 000 ha sont aménagés sur un potentiel irrigable de 350 000 à 400 000 ha (35–37% de valorisation). L'écart entre les objectifs de la LPSAE (200 000 ha d'ici 2029) et du Pacte AgriConnect (320 000 ha en GPAS) traduit un déficit de coordination eau-agriculture. Le GTE (12 000 ha irrigués dans les Niayes) et la convergence sur les périmètres SAED constituent les principales interfaces entre les deux Compacts.

#### Diagnostic — Eau pour la Planète

La mise en œuvre de la GIRE atteint 55% (ODD 6.5.1), en deçà des ambitions nationales. Le Conseil Supérieur de l'Eau n'a jamais fonctionné depuis 1997 et la révision du Code de l'Eau est dans le circuit des approbations depuis 2014. Le réseau de 500 piézomètres de la DGPRES, avec des mesures biannuelles hors Dakar, ne permet pas un suivi en temps réel des aquifères sous pression.

L'intrusion saline menace les aquifères côtiers ; seuls 44% des masses d'eau surveillées ont une bonne qualité ambiante. La coopération transfrontalière (100% ODD 6.5.2) via l'OMVS et l'OMVG reste un atout majeur.

Le Sénégal atteint un score de 100% sur l'ODD 6.5.2 (coopération transfrontalière), le plaçant parmi les pays les plus performants au monde sur cet indicateur. Ce score reflète l'existence d'arrangements opérationnels complets sur les deux bassins transfrontaliers partagés : le cadre juridique de l'OMVS (Convention de 1972, Charte des Eaux de 2002, conventions relatives à Diama et Manantali) qui régit l'allocation entre usages — énergie, irrigation, eau potable, navigation et environnement — entre quatre États riverains ; et le cadre de l'OMVG (Convention de 1978) qui encadre le Projet Énergie (Sambangalou et interconnexion). Le Sénégal est en outre signataire de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention d'Helsinki de 1992), ce qui renforce l'ancrage du Compact dans le cadre normatif international de l'hydrodiplomatie.

Les inondations ont affecté plus de 2 millions de personnes en deux décennies. Touba constitue le site le plus critique : 36 milliards de FCFA de dommages annuels moyens, 100 000 à 200 000 personnes exposées, 93 milliards de FCFA de travaux de protection nécessaires. Le PGIIS a produit la cartographie nationale du risque et des PGRI pour 7 sites pilotes. Le PROGEP 2 (318 M USD) a protégé 220 000 personnes à Keur Massar. La SNGRI (45 actions, horizon 2040) propose le cadre du changement de paradigme, mais la fragmentation institutionnelle (DPGI, ONAS, ADM, ANACIM, DPC, communes) freine sa mise en œuvre.

### Six contraintes structurelles prioritaires

N°	Contrainte structurelle
1	Soutenabilité financière du secteur et fragilité du modèle PPP : gel tarifaire depuis 2020, subvention annuelle de 17 Mds FCFA, rendement en baisse, besoins d'investissement de 4 183 Mds FCFA (LPSD)
2	Crise de l'assainissement : 28% géré sûrement en urbain, 17% eaux usées traitées, 4% effluents conformes, ONAS en déficit structurel, assainissement rural sans opérateur dédié
3	Vulnérabilité systémique du triangle DMT : dépendance excessive au Lac de Guiers, déficit projeté de 290 000 m <sup>3</sup> /jour d'ici 2030, coordination complexe de trois méga-projets (GTE, ACWA Power, PISEA)
4	Insuffisance de la GIRE : 55% de mise en œuvre (ODD 6.5.1), Conseil Supérieur de l'Eau inopérant, Code de l'Eau non révisé, DGPRES sous-équipée, absence de plateforme intégrée de données eau
5	Gestion des inondations encore réactive malgré le PGIIS et le PROGEP : SNGRI non financée, gouvernance fragmentée, urbanisation en zones inondables persistante
6	Déficit de coordination eau-agriculture : cibles d'irrigation non harmonisées (200 000 ha LPSAE vs 320 000 ha AgriConnect), absence de bilan hydrique intégré et de règles d'allocation entre usages

### Atouts et portefeuille d'investissements

Le Sénégal dispose d'atouts considérables : un modèle PPP eau urbaine éprouvé (30 ans), une coopération transfrontalière exemplaire (OMVS, OMVG), un cadre institutionnel structuré avec séparation patrimoine/exploitation/régulation, et un portefeuille de projets structurants sans précédent : PISEA (800 M USD sur 10 ans, Phase 1 de 200 M USD approuvée en juin 2024), PROGEP 2 (318 M USD), GTE (PPP FONSIS/Sinohydro), dessalement ACWA Power (800 M USD en PPP, 100% renouvelable), et la réforme PPP assainissement ONAS/IFC. Les partenaires au développement sont activement engagés : Banque mondiale (IDA/PISEA, PROGEP, DREVE, SRV, FSRP, ROGEAP), BAD, AFD (projet AdaptAction Pout, Tiers Sud 2), BEI (AEP Saint-Louis, Kaolack, Kolda), BID (irrigation PDCVR), KfW/GIZ, JICA, UE et UNICEF.

### Conclusion et implications pour le Compact Eau

Le diagnostic établit que les défis les plus critiques du Sénégal relèvent de l'assainissement (sous-secteur le plus en retard), de la sécurisation de l'approvisionnement du triangle DMT (vulnérabilité stratégique majeure), de la gouvernance de la ressource (GIRE à 55%, Code de l'Eau non révisé) et de la gestion intégrée des inondations. Ces constats justifient le choix du Sénégal de concentrer son Compact Eau sur les Piliers 1 (Eau pour les Populations) et 3 (Eau pour la Planète), le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) étant porté par le Pacte AgriConnect dont l'Action Catalytique 8 couvre intégralement les objectifs d'irrigation (320 000 ha en GPAS).

Le nexus eau-agriculture est préservé par la Solution S6/S7 du Compact (GIRE et résilience climatique) et un mécanisme formel de coordination entre les deux instruments.

*Le rapport diagnostic complet (25 pages) est disponible en document de travail séparé.*

## ANNEXE 3

### Matrice détaillée des réformes par pilier

*Jalons de mise en œuvre, indicateurs de suivi et responsabilités*

*Mars 2026*

#### PRÉSENTATION DE LA MATRICE

---

La présente matrice constitue l'outil central de redevabilité du Compact Eau du Sénégal. Elle décline l'ensemble des réformes prioritaires identifiées dans le Compact (Section 5) en jalons annuels vérifiables, assortis d'indicateurs de suivi et de responsables institutionnels désignés.

Les réformes sont organisées selon les deux piliers retenus par le Sénégal — Pilier 1 (Eau pour les Populations) et Pilier 3 (Eau pour la Planète) — complétées par les réformes transversales (gouvernance, financement, coordination). Le séquençage suit une logique réaliste : étude et consultation la première année, adoption la deuxième, mise en œuvre la troisième, conformément à l'expérience sectorielle sénégalaise.

Le suivi de la matrice est assuré par la plateforme Penc'Eau avec un système d'alerte à feux tricolores : vert (jalon atteint dans les délais), orange (retard inférieur à 6 mois), rouge (retard supérieur à 6 mois déclenchant escalade vers le Comité de pilotage ministériel). Les revues semestrielles du Comité de pilotage statuent sur les réformes en retard.

La matrice distingue les réformes achevées (« Statut » à renseigner à chaque revue), les réformes en cours et les réformes planifiées, permettant un suivi dynamique tout au long de la période du Compact.

## PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS : RÉFORMES

### Réformes liées à la Solution S1 (Optimisation services eau et assainissement)

Réforme	Jalon 2026	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029	Jalon 2030	Indicateur / Responsable
Révision tarifaire eau potable urbaine et rurale	Étude tarifaire lancée	Nouvelle grille tarifaire adoptée par décret ; subvention État réduite	Application effective de la révision	1ère revue tarifaire post-réforme conduite	Équilibre financier SONES consolidé ; autofinancement opérationnel	Décret publié (oui/non) ; subvention (Mds FCFA) — MHA / SONES   Semestrielle
Réforme assainissement urbain	Études de faisabilité achevées ; consultation marché lancée	Shortlist opérateurs établie ; négociation contrat d'affermage	Contrat signé ; opérateur privé mobilisé et en phase de démarrage	Début effectif de l'exploitation par l'opérateur privé	1ère année exploitation complète ; indicateurs de performance KPI mesurés	Étape transaction atteinte (oui/non) ; contrat signé (oui/non) — MHA / ONAS / Trimestrielle
Réforme tarifaire assainissement	Diagnostic redevance actuelle vs coûts réels ONAS	Proposition nouvelle structure redevance intégrée au contrat DSP	Mise en œuvre nouvelle redevance assainissement	Taux de recouvrement à 80%	Taux de recouvrement à 95% ; couverture charges exploitation	Taux recouvrement (%) — ONAS   Semestrielle
Transformation de la SONES						
Opérationnalisation de l'ARSE						

### Réformes liées à la Solution S2 (Investissements bancables)

Réforme	Jalon 2026	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029	Jalon 2030	Indicateur / Responsable
Coordination méga-projets DMT	Comité inter-opérateurs SONES/GTE/ACWA constitué	Plan directeur intégré AEP DMT validé (KMS3+GTE+ACWA+Guiers)	Protocole d'interconnexion des systèmes adopté	Mise en service Phase 1 dessalement coordonnée	Système intégré DMT opérationnel ; redondance sécurisée	Comité fonctionnel (oui/non) ; plan validé (oui/non) — SONES / MHA   Semestrielle
Programme renouvellement patrimoine SONES	Audit état du patrimoine (750 Mds FCFA)	Plan quinquennal renouvellement adopté	Budget renouvellement intégré dans révision tarifaire	Décassement effectif 1ère tranche	Rendement réseau à 85% ; pertes réduites	% réseau renouvelé ; rendement (%) — SONES / SEN'EAU   Annuelle
Solarisation des forages						

### Réformes liées à la Solution S3 (Pérennisation services ruraux)

Réforme	Jalon 2026	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029	Jalon 2030	Indicateur / Responsable
Consolidation OFOR/DSP	Audit performance DSP ; révision cadre contractuel lancée	Nouveau cadre contractuel DSP adopté ; objectifs NRW intégrés	Déploiement nouveau cadre sur 50% des DSP	Extension à 80% des DSP	100% DSP sous nouveau cadre ; rendement moyen à 85%	Nb DSP sous nouveau cadre ; rendement moyen (%) — MHA / OFOR   Semestrielle
Intégration ouvrages assainissement rural	Étude de faisabilité intégration eau+assainissement	Plan d'action adopté ; 5 DSP pilotes intégrant assainissement	Extension à 15 DSP ; redevance assainissement rural testée	Extension à 30 DSP ; modèle économique validé	Modèle intégré eau+assainissement rural consolidé national	Nb DSP intégrés ; redevance collectée (oui/non) — MHA / OFOR / DA   Semestrielle
Transfert eau Malem Hodar (bassin arachidier)	Livraison étude de faisabilité	APD/DAO lancé	Entreprise sélectionnée	Démarrage travaux Phase 1	Phase 1 opérationnelle	Étape atteinte (oui/non) — MHA / OFOR / DH   Annuelle

## PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE : RÉFORMES

### Réformes liées aux Solutions S6/S7 (GIRE, résilience climatique, Blue Fund)

Réforme	Jalon 2026	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029	Jalon 2030	Indicateur / Responsable
<b>Adoption Code de l'Eau révisé</b>	Projet de loi finalisé et soumis au Gouvernement	Adopté par l'Assemblée nationale ; décrets d'application lancés	Pleine mise en œuvre			Texte voté (oui/non) ; nb décrets publiés / nb requis — MHA / Assemblée   Semestrielle
<b>Réactivation Conseil Supérieur de l'Eau</b>	Étude institutionnelle ; options de gouvernance	Décret de réactivation ou création organe équivalent signé	1ère session tenue ; règlement intérieur adopté	Sessions régulières (2/an) ; 1er arbitrage inter-usages rendu	Organe pleinement fonctionnel ; secrétariat permanent	Sessions tenues (nb/an) ; décisions rendues (nb) — MHA / Primature   Annuelle
<b>Feuille de route GIRE + mécanisme financement</b>	Diagnostic PAGIRE 2 + identification des gaps	Feuille de route validée ; mécanisme de financement GIRE défini	Premiers décaissements mécanisme GIRE	Montée en charge du mécanisme	Évaluation mi-parcours GIRE	Document validé (oui/non) ; montant mobilisé (M FCFA) — MHA / DGPRES   Semestrielle
<b>Réforme CNGI → CNGRI</b>	Étude juridique et institutionnelle	Projet de décret soumis au Gouvernement	Décret signé ; CNGRI opérationnel ; ancrage juridique PGRI/PPRI	Comités locaux de gestion du risque installés (4 premiers sites)	Comités locaux (7 sites) ; SNGRI en déploiement effectif	Décret publié (oui/non) ; comités installés (nb/7) — MHA / DPGI   Annuelle
<b>Création Blue Fund Sénégal</b>	Étude de faisabilité et structuration juridique	Décret de création signé ; gouvernance définie	Capitalisation initiale (30 M USD) ; 1er appel à projets	Montée en charge (80 M USD cumulé) ; 1ère obligation bleue émise	150 M USD cumulé ; portefeuille projets opérationnel	Décret publié (oui/non) ; capitalisation (M USD) ; nb projets — MHA / MFB / FONSI   Semestrielle
<b>Plateforme intégrée données eau DGPRES</b>	Cahier des charges validé ; marché attribué	Développement et intégration données piézométriques	En ligne (version bêta) ; interconnexion PGIS/Moytuo Mbeund	Plateforme complète (qualité+quantité+usages+risques)	Données ouvertes ; rapports automatisés	Plateforme en ligne (oui/non) ; nb jeux données intégrés — MHA / DGPRES   Trimestrielle

## RÉFORMES TRANSVERSALES : GOUVERNANCE ET COORDINATION

Réforme	Jalon 2026	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029	Jalon 2030	Indicateur / Responsable
<b>Lancement plateforme Penc'Eau</b>	Lancement officiel ; 1er Comité de pilotage ministériel	2 réunions pilotage ; 4 réunions groupe technique	Revue à mi-parcours du Compact	2 réunions pilotage ; rapport annuel publié	Évaluation finale du Pacte	Nb réunions tenues/prévues ; rapport publié (oui/non) — MHA / CPCSP   Trimestrielle
<b>Schéma directeur intégré eau-agriculture</b>	TdR validés ; comité technique conjoint MHA–MASAE constitué (T3 2026)	Schéma directeur livré et validé conjointement MHA/MASAE	Intégré dans le Code de l'Eau révisé (volet allocation entre usages)	1ère revue croisée Compact Eau / Pacte AgriConnect	Actualisation sur base données de monitoring	Document validé (oui/non) ; règles allocation adoptées (oui/non) — MHA / MASAE / OMVS   Annuelle
<b>Cadre réglementaire allocation eau entre usages</b>	—	Consultation parties prenantes (MHA, MASAE, OMVS, usagers)	Cadre réglementaire adopté dans le Code de l'Eau révisé	Application sur 2 bassins pilotes (Lac de Guiers, Niayes)	Extension nationale à l'ensemble des bassins	Nb bassins avec allocation formalisée — DGPRE / MASAE / OMVS   Annuelle
<b>Coordination SNGDERST/PNDIL – DGPRE</b>	Protocole de partage données DBRLA–DGPRE signé	Intégration données petite irrigation dans plateforme DGPRE	Suivi conjoint 500+ sites bassins de rétention	Analyse impact recharge nappes par ouvrages PNDIL	Rapportage intégré eau productive/GIRE	Protocole signé (oui/non) ; nb sites intégrés — DGPRE / DBRLA   Annuelle

## ANNEXE 4

### Cadre de résultats : indicateurs, méthodologie et sources

*Trajectoires annualisées 2024–2030 par niveau de résultat*

*Mars 2026*

#### ARCHITECTURE DU CADRE DE RÉSULTATS

---

Le cadre de résultats est structuré en trois niveaux :

**Niveau 1** — Indicateurs d'impact (ODD 6). Mesurés annuellement par JMP/GLAAS, ils traduisent les résultats de long terme sur les populations. Ils constituent l'objectif de développement du Compact (PDO).

**Niveau 2** — Indicateurs de résultats par Solution Évolutive. Mesurés trimestriellement ou semestriellement, ils traduisent la performance opérationnelle. Ce sont les résultats intermédiaires (IRI).

**Niveau 3** — Indicateurs transversaux et financiers. Ils couvrent le financement, l'emploi, l'équité et la redevabilité du Pacte.

Hypothèses des trajectoires : (a) couverture eau/assainissement basée sur le modèle ODD 6 ajusté au rythme de décaissement ; (b) investissements physiques (PISEA, GTE, ACWA Power) selon calendriers contractuels ; (c) données nationales (CPCSP, SONES, ONAS, OFOR, DGPRES) pour le suivi opérationnel, données internationales (JMP, GLAAS, AQUASTAT) pour la validation annuelle.

#### MÉCANISME DE SUIVI ET D'ALERTE

---

Tableau de bord Penc'Eau : plateforme numérique consolidant les indicateurs, alimentée trimestriellement. Feux tricolores : vert (en ligne), orange (retard <6 mois ou écart <10%), rouge (retard >6 mois ou écart >10%, escalade vers Comité de pilotage).

Revue trimestrielle (Groupe technique inter-agences), semestrielle (Comité de pilotage ministériel avec session conjointe AgriConnect), revue à mi-parcours (2028) et évaluation finale indépendante (2030), alignées sur le cadre SWA Mutual Accountability Framework.

TABLEAU A — INDICATEURS D'IMPACT (NIVEAU 1 — ODD 6)

Indicateur ODD 6	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Source	Fréquence
Accès eau basique — national	88%	91%	93%	96%	98%	100%	JMP / CPCSP	Annuelle
Eau gérée sûrement — Urbain	41%	47%	53%	60%	65%	70%	JMP	Annuelle
Eau gérée sûrement — Rural	13%	17%	23%	31%	35%	40%	JMP	Annuelle
Assainissement basique — national	63%	70%	80%	90%	95%	100%	JMP / CPCSP	Annuelle
Assainissement géré sûrement — Urbain	28%	32%	37%	43%	46%	50%	JMP	Annuelle
Assainissement géré sûrement — Rural	33%	36%	40%	44%	47%	50%	JMP	Annuelle
Eaux usées traitées (ODD 6.3.1)	17%	21%	27%	35%	42%	50%	ONAS / SDG 6	Annuelle
DAL — Rural	11%	8%	6%	3%	1%	0%	JMP	Annuelle
Degré GIRE (ODD 6.5.1)	55%	57%	60%	63%	66%	70%	DGPRES / GLAAS	Bi-annuelle
Qualité masses d'eau (ODD 6.3.2)	44%	47%	50%	55%	60%	65%	DGPRES	Bi-annuelle
Prélèvement/ressources (ODD 6.4.2)	16%	16%	17%	18%	19%	≤20%	DGPRES/AQUASTAT	Bi-annuelle

## TABLEAU B — INDICATEURS DE RÉSULTATS PAR SOLUTION (NIVEAU 2)

### Solution S1 — Optimisation services eau et assainissement

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Source	Responsable
Rendement réseau SEN'EAU	76%	78%	80%	82%	84%	85%	SEN'EAU/SONES	SONES
Volume NRW réduit (m³/j)	—	-10 000	-25 000	-45 000	-60 000	-70 000	SEN'EAU	SONES
STEP conformes NS-05-061	1/16	2/16	4/16	7/16	11/16	16/16	ONAS	ONAS
Recouvrement redevance assainis.	~60%	65%	72%	80%	87%	95%	ONAS	ONAS
Subvention État gel tarifaire (Mds FCFA)	17	17	10	0	0	0	MFB/SONES	MHA
Hectares irrigués REUT	0	0	50	200	400	600	PISEA	ONAS/PISEA

### Solution S2 — Investissements bancables eau et assainissement

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Source	Responsable
Capacité dessalement (m³/j)	0	0	0	0	100 000	200 000	ACWA Power	SONES
Avancement GTE Phase 1 (%)	0%	10%	30%	55%	80%	100%	FONSIS	OLAC
Invest. privés eau (M USD cumulé)	0	80	200	400	650	880	CPCSP	MHA/MFB
PISEA Ph.1 décaissement (%)	0%	15%	35%	60%	85%	100%	Banque mondiale	MHA
Pers. suppl. desservies eau (cumulé)	—	+400k	+1,2M	+2,3M	+3,6M	+4,9M	CPCSP	MHA
Pers. suppl. desservies assainissement (cumulé)	—	+3,1 M	+4,8 M	+6,5 M	+8,3 M	+10,3 M	CPCSP	MHA

Les chiffres de Pers. suppl. desservies indiquent le cumul de personnes supplémentaires desservies depuis la référence 2024, incluant le rattrapage du déficit existant et la couverture de la croissance démographique.

### Solution S3 — Pérennisation services ruraux

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Source	Responsable
Rendement réseau DSP ruraux	60-70%	68%	73%	78%	82%	85%	OFOR	OFOR
Forages solarisés (cumulé)	~150	200	300	450	600	800	OFOR/ROGEAP	OFOR
DSP taux incorporation >80%	~30%	40%	55%	70%	85%	95%	OFOR	OFOR
Communautés connectées (cumulé)	—	200	500	900	1 400	2 000	OFOR	OFOR

**Solutions S6/S7 — GIRE, résilience climatique et Blue Fund**

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2030	Source	Responsable
Piézomètres télétransmis	~50	80	130	200	350	500	DGPRES	DGPRES
Sites PGRI opérationnels (/7)	0	1	2	4	6	7	DPGI	DPGI
PPRI adoptés	1	1	2	4	6	7	DPGI	DPGI
Pers. protégées inondations (cum.)	—	+30k	+70k	+150k	+230k	+300k	DPGI/ADM	DPGI
Hotspots PISEA études achevées	0/4	2/4	4/4	4/4	4/4	4/4	PISEA	DGPRES
Hotspots PISEA travaux engagés	0/4	0/4	1/4	2/4	3/4	4/4	PISEA	DGPRES
Contrats de nappe signés	0	0	1	2	3	4	DGPRES/AFD	DGPRES
Blue Fund capitalisation (M USD)	0	0	0	30	80	150	MFB/FONSIS	MHA
Plateforme données eau	Non	Non	Bêta	Oui	Oui	Oui	DGPRES	DGPRES

**TABLEAU C — INDICATEURS TRANSVERSAUX ET FINANCIERS (NIVEAU 3)**

Indicateur	Réf.	2026	2027	2028	2029	2030	Source	Responsable
Budget national eau (% PIB)	~1,5%	1,7%	2,0%	2,3%	2,7%	≥3%	MFB	MFB
Investissements décaissés (Mds USD cum.)	0	0,5	1,2	2,2	3,3	4,4	CPCSP	MHA/MFB
Emplois créés secteur (cumulé)	—	5 000	12 000	22 000	35 000	50 000	CPCSP	MHA
Dont % femmes	—	35%	37%	38%	39%	40%	CPCSP	MHA
Disparité urbain-rural eau (pts)	7	6	4	2	1	≤0	JMP	CPCSP
Revues sectorielles conjointes	—	1	1	1	1	1	Penc'Eau	CPCSP
Rapports progrès publiés	—	1	1	1 (+mi-parcours)	1	1 (+éval. finale)	Penc'Eau	CPCSP



